

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DU DOCUMENT

Chine ancienne

@

Les

**MÉMOIRES
HISTORIQUES**

de

SE-MA TS'IEN

traduits et annotés par
Édouard CHAVANNES

Tome sixième

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

à partir de :

Les Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien,
Tome sixième,

traduits et annotés par
Édouard CHAVANNES (1865-1918)

pages 1 à 73 (chapitres XLVIII à L).

Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien-Maisonneuve, Paris, 1969.

Mise en mode texte par
Pierre Palpant

TABLE DES MATIÈRES

Quatrième section : Maisons héréditaires (suite).

Chapitres :

- XLVIII. Tchen Ch'ë.
- XLIX. Les femmes d'empereurs.
- L. Le roi Yuen, de Tch'ou.

Notes des Chapitres : XLVIII — XLIX — L

CHAPITRE XLVIII ⁽¹⁰¹⁾

Dix-huitième maison héréditaire
Tch'en Chë ⁽¹⁰²⁾.

@

^{p.005} *Tch'en Cheng* était originaire de *Yang-tch'eng* ⁽¹⁰³⁾ ; son appellation était *Chë*.

Ou Koang était originaire de *Yang-hia* ⁽¹⁰⁴⁾ ; son appellation était *Chou*.

Du temps que (*Tch'en*) *Cheng* était jeune, il avait loué un jour ses services comme laboureur avec d'autres hommes. Quand il eut fini de labourer ⁽¹⁰⁵⁾, il se rendit sur un talus, et, exprimant ses regrets de rester longtemps dans une telle ^{p.006} condition, il dit :

— Si je deviens riche et puissant, je ne vous oublierai pas ⁽¹⁰⁶⁾.

Un des travailleurs à gages se mit à rire et répliqua :

— Si vous êtes un homme qui loue ses services pour labourer, comment deviendrez-vous riche et puissant ?

Tch'en Chë dit en soupirant profondément :

— L'hirondelle et le passereau pourraient-ils connaître les résolutions de la grue à la grande envergure ⁽¹⁰⁷⁾ ?

La deuxième année du règne de *Eul-che*, le septième mois (9 août - 6 sept. 209), on envoya neuf cents hommes pris parmi ceux qui demeuraient sur le côté gauche des ruelles ⁽¹⁰⁸⁾ pour ^{p.007} constituer une garnison pénitentiaire ⁽¹⁰⁹⁾ à *Yu-yang* ⁽¹¹⁰⁾ ; ils campèrent dans le district de *Ta-tsë* ⁽¹¹¹⁾. Ce fut le tour de *Tch'en Cheng* et de *Ou Koang* de partir tous deux pour être les ^{p.008} directeurs de la colonie. De grandes pluies étant survenues, les chemins furent impraticables. Considérant qu'ils avaient manqué à la date du rendez-vous et que, pour ce manquement, tous deux seraient décapités, *Tch'en Cheng* et *Ou Koang* se concertèrent en disant :

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome VI

— Maintenant, si nous désertons, c'est la mort ; si nous entreprenons d'exécuter un grand projet, ce sera aussi la mort ; la mort étant égale (dans ces deux cas), ne convient-il pas de mourir pour (fonder) un empire ?

Tch'en Cheng dit :

— L'empire souffre des *Ts'in* depuis longtemps. J'ai appris que *Eul-che* était un fils cadet (112) et ne devait pas monter sur le trône. Celui qui devait monter sur le trône, c'était le prince *Fou-sou* ; mais, *Fou-sou* ayant souvent fait des remontrances, l'empereur l'a envoyé en dehors (du territoire) commander des soldats (113) ; maintenant, j'entends parfois dire que, bien qu'il fût innocent, *Eul-che* l'a tué (114). Le peuple a souvent entendu parler de sa sagesse et ne sait pas encore qu'il est mort. (D'autre part,) *Hiang Yen* (115), qui était général de *Tch'ou*, a remporté maintes fois de la gloire ; il aimait ses soldats, et les gens de *Tch'ou* le chérissaient. Les uns disent qu'il est mort ; d'autres, qu'il s'est enfui. Si maintenant précisément, profitant de la bande de gens qui est sous nos ordres, nous prétendons être le prince *Fou-sou* et *Hiang Yen*, et si nous prenons l'initiative du commandement dans l'empire, il faudra bien qu'il y ait beaucoup de gens qui répondent à notre appel.

Ou Koang ayant approuvé ce plan, ils allèrent consulter les sorts. Celui qui tirait les sorts connaissait leur projet ; il leur p.009 dit :

— Vos entreprises, messieurs (116), réussiront entièrement et seront glorieuses ; cependant, messieurs, en consultant les p.010 sorts à ce sujet, il y a des démons ! (117)

Tch'en Cheng et *Ou Koang* furent satisfaits ; songeant à (la mention que le devin leur avait faite) des démons, ils se dirent :

— Il nous a par là donné l'avis de commencer par en imposer à la multitude.

Alors ils écrivirent en rouge sur un morceau de soie les mots « *Tch'en Cheng, roi,* » et placèrent cela dans le ventre d'un poisson qu'un homme avait pris dans son filet. Un soldat acheta ce poisson et, en le faisant cuire pour le manger, il trouva l'écrit qui était dans le ventre ; il ne manqua pas de voir là un prodige. Puis, par des moyens secrets, ils firent que dans un sanctuaire au milieu d'un bois (118) voisin de l'endroit où campait *Ou Koang*, il y eut de nuit des lumières de lanternes (119), que des renards crièrent (120) et qu'une voix se fit p.011 entendre qui disait :

— Le grand *Tch'ou* s'élèvera ; *Tch'en Cheng* sera roi (121).

Les soldats furent tous, pendant cette nuit, frappés de terreur : le jour venu, il y eut parmi les soldats des allées et venues et des pourparlers : tous désignaient *Tch'en Cheng* du doigt et du regard.

Ou Koang était un homme toujours aimable ; les officiers et les soldats étaient pour la plupart prêts à le servir. Le commandant (*wei*) qui était à la tête (du détachement) se trouvant ivre, (*Ou*) *Koang* dit intentionnellement plusieurs fois qu'il voulait désertier ; (il se proposait ainsi) d'exciter la colère du commandant et de l'engager à lui faire affront, afin de provoquer le ressentiment de ses propres partisans. Le commandant, en effet, fit battre de verges (*Ou*) *Koang* ; l'épée du commandant se trouvant tirée (hors du fourreau), (*Ou*) *Koang* s'élança pour la lui arracher et tua le commandant. *Tch'en Cheng* lui prêta main forte et ils tuèrent en même temps les deux commandants. Ils convoquèrent alors leurs partisans et leur dirent :

— À cause de la pluie qui est survenue, vous avez tous manqué à la date du rendez-vous ; pour ce manquement, vous devez être décapités ; à supposer même qu'on ordonne que vous ne soyez pas décapités, ceux d'entre vous qui mourront par le fait de tenir garnison seront au nombre de six ou sept sur dix. D'ailleurs, quand un homme s'est conduit en brave, s'il n'est pas mort tout est bien et, s'il est mort, il aura du moins conquis une grande gloire ; quand on a été roi ou

p.012 marquis, général ou conseiller d'État, à quoi bon avoir une postérité ? (122)

Leurs partisans dirent tous :

— Nous acceptons avec respect vos ordres.

Alors ils prétendirent être le prince *Fou Sou* et *Hiang Yen*, pour répondre au désir du peuple. Ils se mirent l'épaule droite à nu (123) et donnèrent (au royaume qu'ils voulaient fonder) le nom de « grand *Tch'ou* (124) ». Ils disposèrent un autel et firent une convention jurée ; ils offrirent en sacrifice les têtes des commandants (125).

Tch'en Cheng se donna le titre de général, et *Ou Koang* celui de commandant de premier rang (*tou-wei*). Ils attaquèrent le chef-lieu du district de *Ta-tsë*, et, après s'en être emparés, ils attaquèrent (la ville de) *K'i* (126) ; *K'i* se rendit. Ils ordonnèrent alors à *Ko Yng*, originaire de *Fou-li* (127), de prendre le territoire à l'est de *K'i*.

(*Tch'en Cheng*) attaqua (les villes de) *Tche* (128), *Ts'ó* (129), *K'ou* (130), p.013 *Tchë* (131) et *Ts'iao* (132), et les soumit toutes. À mesure qu'il avançait il recueillait des soldats, et quand il arriva à *Tch'en* (133) il avait six ou sept cents chars de guerre, plus de mille cavaliers et plusieurs myriades de fantassins. Il attaqua *Tch'en* ; ni le gouverneur, ni le préfet (134) de *Tch'en* n'étaient présents. Seul le vice-gouverneur lui livra bataille à la porte de *Ts'iao* (135), mais il ne fut pas vainqueur ; le vice-gouverneur fut tué, et alors (*Tch'en Cheng*) entra et prit possession de *Tch'en*.

Au bout de quelques jours, il convoqua par décret les trois catégories de vieillards (136) et les personnages les plus éminents à venir tous se réunir à lui pour délibérer sur la situation. Les vieillards des trois catégories et les personnages éminents lui dirent tous :

— Ô général, vous avez en personne revêtu une (cuirasse) solide et pris en main une (arme) acérée pour p.014 combattre ceux qui agissaient contrairement à la raison, pour exterminer les *Ts'in* cruels, et pour réinstaller les dieux du sol et des

moissons du royaume de *Tch'ou*. Tel étant votre mérite glorieux, il convient que vous soyez roi.

Tch'en Chë prit alors la dignité de roi, et donna (à son royaume) le nom de « *Tch'ou* agrandi » (137).

Sur ces entrefaites, dans toutes les commanderies et préfectures où les gens souffraient des fonctionnaires des *Ts'in*, ils supplicèrent leurs magistrats et leurs officiers afin de faire cause commune avec *Tch'en Chë*.

Puis *Ou Chou* (138) fut nommé vice-roi et exerça le contrôle sur les autres généraux afin d'attaquer à l'ouest (la ville de) *Yong-yang* (139). (*Tch'en Cheng*) chargea *Ou Tch'en*, *Tchang Eul* et *Tch'en Yu* (140), originaires de *Tch'en*, de conquérir le territoire de *Tchao* (141) ; il chargea *Teng Tsong*, originaire de *Jou-yn* (142), de conquérir la commanderie de *Kieou-kiang* (143). En ce temps, les soldats de *Tch'ou* étaient plusieurs milliers et ceux p.015 qui venaient se rassembler (autour de *Tch'en Cheng*) étaient innombrables.

Ko Yng (144), étant arrivé à *Tong-tch'eng* (145), nomma *Siang K'iang* roi de *Tch'ou* ; ensuite, apprenant que le roi *Tch'en* (146) était déjà monté sur le trône, il tua donc *Siang K'iang*, puis revint rapporter ce qui s'était passé ; quand il fut arrivé à *Tch'en*, le roi *Tch'en* fit périr *Ko Yng*.

Le roi *Tch'en* ordonna à *Tcheou Che*, originaire du pays de *Wei*, d'aller dans le nord conquérir le territoire de *Wei* (147).

Ou Koang ayant mis le siège devant *Yong-yang*, *Li Yeou*, qui était gouverneur du *San-tch'ouan* (148), défendit cette ville et *Ou Chou* (149) ne put la soumettre.

Le roi *Tch'en* appela les hommes les plus éminents du royaume pour aviser avec eux aux mesures à prendre ; il donna le titre de *chang-tchou-kouo* (150) à *Ts'ai Ts'e*, prince de *Fang* (151), originaire de *Chang-ts'ai* (152).

Tcheou Wen était un homme sage de *Tch'en* ; il avait été autrefois chargé d'observer les jours (propices et néfastes) (153) p.016 pour l'armée

de *Hiang Yen* (154). Il avait été au service du prince de *Tch'oen-chen* (155) et il se prétendait versé dans l'art de la guerre. Le roi *Tch'en* lui conféra le sceau de général pour qu'il allât combattre dans l'ouest. En chemin, (*Tcheou Wen*) recueillit des soldats, et, quand il arriva aux passes, il avait mille chars de guerre et plusieurs centaines de mille de soldats ; parvenu à *Hi* (156), il y campa. (L'empereur de la dynastie) *Ts'in* ordonna au *chao-fou Tchang Han* de libérer les condamnés de la montagne *Li* (157) et les fils d'esclaves et de les lancer tous à l'attaque de la grande armée de *Tch'ou* ; celle-ci fut entièrement défaite ; *Tcheou Wen*, vaincu, sortit précipitamment des passes et fit halte à *Ts'ao-yang* (158). Au bout de deux ou trois mois, *Tchang Han* le poursuivit et le battit ; (*Tcheou Wen*) se remit en marche et s'arrêta à *Min-tch'e* (159). *Tchang Han* l'attaqua et lui fit essuyer une grande défaite. *Tcheou Wen* se coupa la gorge et son armée cessa dès lors de combattre.

Ou Tch'en étant arrivé à *Han-tan* (160) se proclama lui-même roi de *Tchao*. *Tch'en Yu* fut son général en chef ; *Tchang Eul* et *Tch'ao Sao* furent ses conseillers de gauche et de droite. Le roi *Tch'en*, irrité, arrêta et chargea de liens tous les parents de *Ou Tch'en* et des (trois) autres ; il voulait les exterminer.

p.017 Mais le *tchou-kouo* (161) lui dit :

— Alors que *Ts'in* n'est pas encore perdu, exterminer les parents du roi de *Tchao*, de son général et de ses conseillers, ce serait là produire un autre *Ts'in* (162). Il vaut mieux vous accommoder aux circonstances et lui conférer l'investiture.

Le roi *Tch'en* envoya alors un messenger porter ses félicitations à *Tchao*, puis il transporta dans son palais, mais sans leur rendre la liberté (163), les parents de *Ou Tch'en* et des (trois) autres. En outre, il conféra le titre de prince de *Tch'eng-tou* (164) à *Tchang Ngao*, fils de (*Tchang Eul*) (165). Il pressa les soldats de *Tchao* de pénétrer au plus tôt à l'intérieur des passes.

Le roi de *Tchao* ayant tenu une délibération avec son général et ses conseillers, ils lui dirent :

— Ô roi, si vous réglez sur *Tchao*, c'est contraire aux intentions de *Tch'ou* : quand donc *Tch'ou* aura exterminé *Ts'in*, il ne manquera pas de tomber en armes sur *Tchao*. Notre avis est qu'il vaut mieux ne pas aller guerroyer dans l'ouest, mais envoyer des émissaires conquérir au nord le territoire de *Yen* (166) afin de vous agrandir. Quand *Tchao* s'appuiera au sud sur le grand Fleuve et possédera au nord (les territoires de) *Yen* et *Tai*, même si *Tch'ou* est vainqueur de *Ts'in*, il n'osera pas disposer de *Tchao* à sa guise ; si *Tch'ou* n'a pas été vainqueur de *Ts'in*, p.018 il ne manquera pas de traiter *Tchao* avec beaucoup d'égards, et alors *Tchao*, profitant de l'épuisement de *Ts'in*, pourra satisfaire ses ambitions dans l'empire.

Le roi de *Tchao* approuva ces conseils ; il n'alla donc pas faire la guerre dans l'ouest, mais envoya l'ex-tsou-che (167) de *Chang-kou* (168), *Han Koang*, à la tête des soldats, s'emparer du territoire de *Yen* dans le nord.

Ceux qui avaient été autrefois les nobles et les hommes éminents de *Yen* dirent à *Han Koang* :

— *Tch'ou* s'est déjà nommé un roi ; *Tchao* s'est aussi déjà nommé un roi ; quoique *Yen* soit plus petit, il est toutefois un royaume qui équipait dix mille chars de guerre (169). Nous désirons, ô général, que vous preniez le titre de roi de *Yen*.

Han Koang leur répondit :

— Ma mère se trouve dans le pays de *Tchao* : je n'oserais.

Les gens de *Yen* répliquèrent :

— *Tchao* est en ce moment inquiété du côté de l'orient par *Ts'in*, et inquiété du côté du sud par *Tch'ou* ; il n'a pas une force suffisante pour nous empêcher d'agir. D'ailleurs, *Tch'ou*,

avec toute sa puissance, n'a pas osé faire du mal aux familles du roi de *Tchao*, de son général et de ses conseillers. Comment *Tchao* seul oserait-il nuire à votre famille, ô général ?

Han Koang approuva ces paroles et se proclama roi de *Yen*. Au bout de quelques mois, *Tchao* offrit au roi de *Yen* sa mère et ses parents et les renvoya dans le pays de *Yen*.

À cette époque, les divers généraux qui faisaient la conquête de territoires étaient innombrables.

Tcheou Che (170), étant allé s'emparer de territoires dans le p.019 nord, arriva à *Ti* (171). Un homme de *Ti*, nommé *T'ien Tan*, tua le préfet de *Ti* et se nomma roi de *Ts'í* ; avec les gens de *Ts'í*, il se retourna contre *Tcheou Che*, qu'il attaqua ; l'armée de (*Tcheou*) *Che* se dispersa. (*Tcheou Che*) revint en arrière, et, arrivé dans le territoire de *Wei* (172), il voulut mettre sur le trône comme roi de *Wei* l'ex-prince de *Ning-ling*, *Kieou*, qui était un descendant de (l'ancienne maison royale de) *Wei*. En ce temps, *Kieou* se trouvait auprès du roi *Tch'en* et ne put se rendre dans le pays de *Wei*. Le territoire de *Wei* étant pacifié, les habitants désirèrent s'entendre pour nommer *Tcheou Che* roi de *Wei* ; mais *Tcheou Che* refusa, et cinq députations qu'on lui envoya durent s'en retourner. Le roi *Tch'en* conféra alors à *Kieou*, prince de *Ning-ling*, le titre de roi de *Wei* et l'envoya dans son royaume. *Tcheou Che* en définitive devint son conseiller.

Le général *T'ien Tsang* (173) et d'autres délibérèrent entre eux, disant :

— L'armée de *Tcheou Tchang* (174) a été battue ; les soldats de *Ts'in* peuvent arriver dans le temps qui sépare un matin d'un soir. Nous assiégeons *Yong-yang* sans parvenir à la soumettre, et, si les soldats de *Ts'in* venaient, nous essuierions certainement une grande défaite. Le mieux serait de laisser (175) un petit nombre de soldats suffisant pour monter la garde devant *Yong-yang* et, avec toutes les

meilleures troupes, de marcher à la rencontre de l'armée de *Ts'in*. Maintenant, le vice-roi (176) est arrogant et ne connaît rien aux ^{p.020} choses de la guerre ; on ne peut faire des plans avec lui ; si nous ne le faisons pas périr, il est à craindre que nous ne soyons battus.

Ils s'entendirent donc pour prétendre faussement avoir reçu un ordre du roi (177) et mirent à mort *Ou Chou*. Ils offrirent sa tête au roi *Tch'en*. Le roi *Tch'en* envoya un émissaire conférer à *T'ien Tsang* le titre de *ling-yn* (178) de *Tch'ou* et le nommer général en chef. *T'ien Tsang* alors chargea les généraux *Li Koei* et autres de monter la garde devant les murs de *Yong-yang* ; lui-même, avec les meilleures troupes, marcha du côté de l'ouest au-devant de l'armée de *Ts'in*, qu'il rencontra au grenier de *Ngao* (179). Il lui livra bataille ; *T'ien Tsang* périt et son armée fut détruite. *Tchang Han* (180) fit avancer ses soldats et attaqua *Li Koei* et les autres généraux sous les murs de *Yong-yang*. Il les vainquit ; *Li Koei* et ses collègues périrent.

Teng Yue, originaire de *Yang-tch'eng* (181) occupait *T'an* (182) avec les soldats qu'il commandait ; un lieutenant de *Tchang Han* l'attaqua et le vainquit. L'armée de *Teng Yue* se dispersa et s'enfuit à *Tch'en*. *Ou Siu*, originaire de *Tche* (183), occupait *Hiu* (184) avec les soldats qu'il commandait. *Tchang Han* l'attaqua et le vainquit. Tous les soldats de *Ou Siu* se débandèrent et se réfugièrent à *Tch'en*. Le roi *Tch'en* fit mettre à mort *Teng Yue*.

^{p.021} Au moment où le roi *Tch'en* était monté sur le trône, *Ts'in Kia*, originaire de *Ling* (185), *Tong Sie*, originaire de *Tche* (186), *Tchou Ki-che*, originaire de *Fou-li* (187), *Tcheng Pou*, originaire de *Ts'ieou-lu* (188) et *Ting Tsi*, originaire de *Siu* (189), avaient tous ensemble fait une insurrection particulière et, à la tête de soldats, tenaient assiégé, dans (la ville de) *T'an* (190), le gouverneur du *Tong-kai*, *K'ing*. Le roi *Tch'en*, ayant appris cela, envoya *T'an*, prince de *Ou-p'ing*, avec le titre de général pour diriger l'armée qui était sous les murs de *T'an*. *Ts'in Kia* refusa de recevoir ses ordres ; (*Ts'in*) *Kia* s'était donné à lui-même le

titre de *ta se-ma* et répugnait à être subalterne du prince de *Ou-p'ing*. Il dit aux officiers de l'armée :

— Le prince de *Ou-p'ing* est jeune ; il ne connaît pas les choses de la guerre. Ne lui obéissons pas.

Alors, prétextant faussement un ordre du roi, il tua *T'an*, prince de *Ou-p'ing*.

Après sa victoire sur *Ou Siu*, *Tchang Han* attaqua *Tch'en*. Le *tchoukouo*, prince de *Fang*, mourut (191). *Tchang Han* fit avancer davantage encore ses soldats et attaqua l'armée de *Tchang Ho* qui était à l'ouest de *Tch'en*. Le roi *Tch'en* sortit (de la ville) pour diriger le combat ; son armée fut battue ; p.022 *Tchang Ho* périt. Le dernier mois de l'année (192), le roi *Tch'en* se rendit à *Jou-yn* (193) ; puis il revint et alla à *Tch'eng fou* inférieur (194). Son cocher *Tchoang Kou* le tua afin de faire sa soumission à *Ts'in*. *Tch'en Cheng* fut enterré à *T'ang* (195) ; son nom posthume fut : le roi *Yn*.

Le général *Lu Tch'en*, qui avait été autrefois chambellan (196) du roi *Tch'en*, forma l'armée des têtes vertes (197) et s'insurgea à *Sin-yang* (198). Il attaqua (la ville de) *Tch'en*, la soumit et tua *Tchoang Kou*. Derechef il fit de *Tch'en* (le royaume de) *Tch'ou*.

Auparavant, lorsque le roi *Tch'en* était arrivé à *Tch'en*, il avait ordonné à *Song Lieou*, originaire de *Tche* (199), d'aller avec des soldats s'assurer de *Nan-yang* (200), puis de pénétrer p.023 par la passe *Ou* (201) (dans le pays de *Ts'in*). Après que *Song Lieou* se fut emparé de *Nan-yang*, il apprit la mort du roi *Tch'en*. *Nan-yang* se déclara de nouveau du parti de *Ts'in*. *Song Lieou* ne put franchir la passe *Ou* ; alors il se dirigea vers l'Est et arriva à *Sin-ts'ai* (202), où il rencontra une armée de *Ts'in* ; *Song Lieou* se rendit avec ses troupes (au général de) *Ts'in* qui l'expédia à *Hien-yang* (203). On écartela (*Song*) *Lieou* entre des chars afin que son exemple servît de leçon.

Ts'in Kia et ses collègues (204), apprenant que l'armée du roi *Tch'en* avait été battue, qu'elle était sortie (de la ville de *Tch'en*) et s'était enfuie, donnèrent alors à *King Kiu* le titre de roi de *Tch'ou*. Ils

amenèrent leurs soldats à *Fang-yu* (205), dans l'intention d'attaquer l'armée de *Ts'in* sous les murs de *Ting-t'ao* (206) Ils envoyèrent *Kong-suen K'ing* en mission auprès du roi de *Ts'i* (207), avec le désir que celui-ci joignît ses forces aux leurs et qu'ils s'avancassent ensemble. Le roi de *Ts'i* dit (à *Kong-suen K'ing*) :

— J'ai entendu dire que le roi *Tch'en* avait été battu dans un combat, mais je ne sais s'il est mort ou vivant. Comment *Tchou* a-t-il pu se nommer un roi sans m'en demander l'autorisation ?

Kong-suen K'ing répliqua :

— *Ts'i* s'est nommé un roi sans en demander l'autorisation à *Tch'ou* : pour quelle raison *Tch'ou* demanderait-il l'autorisation de *Ts'i* pour nommer un roi ? D'ailleurs, c'est p.024 *Tch'ou* qui a pris l'initiative de toute l'affaire ; c'est lui qui doit commander à l'empire.

T'ien Tan punit de mort *Kong-suen K'ing*.

Les capitaines de gauche et de droite de *Ts'in* attaquèrent de nouveau (la ville de) *Tch'en* et la soumirent. Le général *Lu* (*Tch'en*) s'enfuit ; il recueillit des soldats et reforma une bande. Il la rassembla avec les soldats de *K'ing Pou* (208), prince de *Tang-yang*, rebelle de *P'ouo* (209). Il attaqua de nouveau les capitaines de gauche et de droite de *Ts'in* et les vainquit à *Ts'ing-po* (210) ; il reconstitua à *Tch'en* (le royaume de) *Tch'ou*. Sur ces entrefaites, *Hiang Liang* donna le titre de roi de *Tch'ou* à *Sin*, petit-fils du roi *Hoai* (211).

Tch'en Cheng fut roi pendant six mois en tout. Quand il fut devenu roi et lorsqu'il régnait à *Tch'en*, l'homme qui autrefois avait labouré avec lui comme serviteur à gages (212) l'apprit ; il vint à *Tch'en*, frappa à la porte du palais et dit :

— Je désire voir *Chë* (213).

L'officier de la porte du palais voulut le faire ligoter ; mais il s'expliqua en racontant en détail (son histoire) ; alors on le laissa libre, mais on

ne voulut pas le laisser pénétrer. Le roi *Tch'en* étant sorti, (cet homme) se mit en travers du chemin en criant :

— *Chë* !

Le roi *Tch'en* entendit et le manda en sa présence ; il le mit dans son char et revint avec lui. Ils entrèrent dans le palais et, en voyant les salles, les chambres ^{p.025} et les tentures, l'étranger dit :

— Avec quelle opulence *Chë* est-il roi ! Qu'ils sont profonds (ces bâtiments) !

Pour exprimer l'idée de « beaucoup », les gens de Tch'ou se servent du mot « *houo* ». C'est de là que vient ce dicton répandu dans le monde : « Une opulence (*houo*) comme celle de *Chë* quand il était roi » (214) ; l'origine de ce dicton remonte à *Tch'en Chë*. L'étranger allait et venait, se laissant de plus en plus aller et racontant quels avaient été autrefois les sentiments du roi *Tch'en* ; quelqu'un en fit remontrance au roi *Tch'en*, disant que cet étranger stupide et ignorant diminuait son prestige par des paroles sottes et inconsidérées. Le roi *Tch'en* fit décapiter (son ancien compagnon). Alors tous ceux qui étaient depuis longtemps attachés au roi *Tch'en* se retirèrent ; à partir de ce moment, il n'y eut plus personne qui fût lié d'amitié avec le roi *Tch'en*.

Le roi *Tch'en* avait donné à *Tchou Fang* le titre de *tchong-tcheng* et à *Hou Ou* celui de *se-kouo*, les préposant à la surveillance de tous ses officiers. Quand des généraux avaient conquis un territoire, s'ils n'avaient pas satisfait rigoureusement aux ordres reçus, (ces deux hommes) les chargeaient de liens et les punissaient, car ils croyaient faire preuve de loyalisme en étant exigeants et pointilleux. Ceux qu'ils n'aimaient pas, ils ne les déféraient pas aux magistrats, mais ils les condamnaient simplement eux-mêmes. Le roi *Tch'en* avait confiance dans ces deux hommes et se servait d'eux ; pour cette raison, les généraux ne lui furent plus attachés avec dévouement, et c'est ce qui causa sa perte.

Même après que *Tch'en Cheng* fut mort, les hommes qu'il avait établis et envoyés comme rois-vassaux, généraux et conseillers, en

définitive abattirent *Ts'in* ; c'est donc (*Tch'en*) p.026 *Chë* qui fut le promoteur de cette entreprise. À l'époque de *Kao-tsou*, on décréta que trente familles seraient affectées à la garde de sa tombe à *T'ang* (215) ; jusqu'à maintenant, il a du sang (à boire et de la viande crue) à manger (216).

[(217) Maître *Tch'ou* dit : « La configuration du sol et les obstacles naturels sont ce qui constitue une forte position ; les armes et les cuirasses, les châtiments et les lois sont ce qui constitue les moyens de gouverner. Mais cela n'est point encore suffisant pour qu'on s'y fie. Aussi les anciens rois considéraient-ils la bonté et la justice comme le tronc, et ils regardaient les barrières fortifiées et les lois écrites comme les branches et les feuilles. N'avaient-ils pas raison ? J'ai appris que maître *Kia* avait discuté à ce sujet en ces termes (218) : . . . »]

@

CHAPITRE XLIX (101)

Dix-neuvième maison héréditaire
Les femmes d'empereurs. (102)

@

p.027 Depuis l'antiquité, ceux qui furent empereurs et rois pour en avoir reçu le mandat, aussi bien que les princes qui continuèrent les principes essentiels et observèrent les bonnes règles (103), n'eurent pas seulement une vertu intime qui fut florissante, mais encore furent aidés par leurs femmes. Lorsque les *Hia* arrivèrent au pouvoir, ce fut à cause de (la fille de la p.028 tribu) *T'ou-chan* (104), et lorsque *Kie* fut banni, ce fut à cause de *Mo-Hi* (105). Lorsque les *Yn* arrivèrent au pouvoir, ce fut à cause de (la fille de la principauté de) *Song* (106), et lorsque *Tcheou* fut mis à mort, ce fut à cause de *Ta-ki* (107) ; lorsque les *Tcheou* arrivèrent au pouvoir, ce fut à cause de *Kiang-Yuen* (108) et de *Jen* l'aînée (109), et lorsque le roi *Yeou* fut fait prisonnier, ce fut à cause de ses débauches avec *Pao-Se* (110). C'est pourquoi le *I* (*king*) met comme base (les hexagrammes) *k'ien* et *k'o'en* (111), tandis que le *Che* (*king*) commence avec (l'ode intitulée) *koan-ts'iu* (112) ; le *Chou* (*king*) loue celles qui furent envoyées p.029 après que tout eut été bien ordonné (113), tandis que le *Tch'o'en-ts'ieou* critique le fait que (le marquis de *Ki*) ne vint pas en personne à la rencontre (de sa fiancée) (114).

L'union du mari et de la femme est un grand principe de la voie humaine ; dans la pratique des rites, ce qui concerne le mariage est ce pour quoi on est le plus strict. De même que, lorsque la musique est harmonieuse, les quatre saisons se trouvent mises en accord, de même les modifications que produisent l'un sur l'autre le *yn* (femelle) et le *yang* (mâle) gouvernent tous les êtres. Pourrait-on n'y pas faire attention ?

p.030 L'homme peut développer sa raison, mais il est impuissant contre la destinée. Suprême est certes l'amour conjugal : le prince ne peut le prendre à son sujet, et le père ne peut le prendre à son fils ; à

combien plus forte raison ceux qui sont dans une condition humble ou inférieure (ne sauraient-ils le prendre à ceux qui sont plus élevés qu'eux en dignité ou autorité (115)) ! Mais, quand une union joyeuse a été contractée, il est des femmes qui ne peuvent enfanter de postérité mâle, d'autres qui, l'ayant pu, ne peuvent parvenir à leurs fins : n'est-ce pas là un effet de la destinée ? *K'ong-tse* parlait rarement de la destinée ; c'est qu'en effet il est malaisé d'en discourir ; si on n'a pas entièrement pénétré les actions et réactions réciproques du principe obscur et du principe clair (116), comment pourrait-on connaître quelle est la destinée de la nature humaine ?

Le duc grand astrologue dit : En ce qui concerne l'époque des *Ts'in* et les temps antérieurs, nos renseignements sont encore trop brefs ; nous ne pouvons connaître les faits dans le détail de manière à les relater.

Quand les *Han* eurent pris le pouvoir, *Lu Ngo-kiu* (117) devint l'impératrice principale femme de *Kao-tsou*. Son fils devint l'héritier présomptif. Puis, la vieillesse étant venue, sa beauté ^{p.031} se flétrit et l'affection que l'empereur avait pour elle se relâcha ; ce fut alors la *fou-jen Ts'i* qui devint la favorite et son fils, *Jou-i* (118), faillit à plusieurs reprises être substitué à l'héritier présomptif. Lorsque *Kao-tsou* fut mort (1^{er} juin 195), l'impératrice *Lu* extermina (la *fou-jen*) *Ts'i* avec tous ceux de son parti et fit périr le roi de *Tchao* (119). Alors, dans tout le harem de *Kao-tsou*, seules les femmes qui n'avaient pas été aimées et qui étaient restées éloignées (du souverain) purent être à l'abri du malheur.

La fille aînée de l'impératrice *Lu* devint la femme de *Tchang Ngao*, marquis de *Siuen-p'ing* (120) ; la fille de (*Tchang*) *Ngao* devint l'impératrice femme de (l'empereur) *Hiao-hoei*. L'impératrice douairière *Lu*, parce que celle-ci lui était doublement parente (121), aurait voulu qu'elle enfantât un fils ; elle eut recours à la supercherie, elle prit le fils d'une femme du harem et le fit passer pour le fils de l'impératrice femme de *Hiao-hoei*. Quand l'empereur *Hiao-hoei* mourut (26 sept.

188), comme l'empire avait été conquis depuis peu et que le droit d'hérédité n'apparaissait pas clairement (122), (l'impératrice douairière *Lu*) éleva en dignité les parents de l'empereur par les femmes et nomma rois les membres de la famille *Lu* (123), pour qu'ils fussent les soutiens du trône ; en outre, elle fit de la fille de *Lu Lou* (124) l'impératrice femme du jeune empereur (125), dans le désir de multiplier les liens qui affermissaient la tige (de sa famille) et de la rendre entièrement solide ; mais tout cela fut inutile. Quand l'impératrice (femme de) *Kao (-tsou)* fut morte (21 juillet 180), on réunit sa sépulture à celle de son mari dans le *Tch'ang ling* (126). (*Lu Lou*, (*Lu Tch'an*) et les leurs, craignant d'être exterminés, projetèrent de faire une révolution. Mais les principaux ministres les réprimèrent ; dirigés par le Ciel dans leur droiture, ils anéantirent la famille *Lu* ; ils n'épargnèrent que l'impératrice femme de *Hiao-hoei*, à laquelle ils assignèrent une résidence dans le palais du nord (127). Puis ils allèrent chercher le roi de *Tai* (128) pour le mettre sur le trône : ce fut l'empereur *Hiao-wen* ; il prit charge du temple ancestral des *Han*. Comment ne serait-ce pas le Ciel qui fit tout cela ? Sans le décret du Ciel, qui eût été capable de s'opposer (à de telles machinations) ?

Le père de l'impératrice douairière *Pouo* (129) était un homme du pays de *Ou* (130) ; son nom de famille était *Pouo*. À l'époque des *Ts'in*, il eut des relations avec la dame *Wei* qui était de la famille de l'ex-roi de *Wei* (131) et qui enfanta (celle qui fut p.033 plus tard) la femme d'empereur *Pouo* (132). Puis le père de (la femme d'empereur) *Pouo* mourut à *Chan-yn* (133) et fut enterré là. Lorsque les seigneurs se révoltèrent contre *Ts'in*, *Wei Pao* devint roi de *Wei* (entre le 26 sept. et le 25 oct. 208) (134). Alors la dame *Wei* fit entrer sa fille dans le harem (du roi) de *Wei* ; la dame (*Wei*) se rendit auprès de *Hiu Fou* pour lui demander un examen physiognomonique ; il prédit au sujet de la (future) femme d'empereur *Pouo* qu'elle donnerait le jour à un Fils du Ciel. En ce temps, *Hiang Yu* et le roi de *Han* se tenaient en échec à *Yong-yang* (205-204) ; le sort de l'empire n'était point encore décidé ;

(*Wei*) *Pao* avait commencé par s'unir à *Han* pour combattre *Tch'ou* ; mais, quand il apprit ce qu'avait dit *Hiu* ou, il se réjouit à part lui (135) et, se révoltant contre *Han*, il se proclama indépendant ; puis il fit alliance avec *Tch'ou*. *Han* chargea *Ts'ao Ts'an* et d'autres d'attaquer et de faire prisonnier *Pao*, roi de *Wei* (entre le 23 sept. et le 22 oct. 209) ; de son royaume, il fit des commanderies (136) ; alors on transporta la (future) femme d'empereur *Pouo* dans l'atelier de tissage. Après la mort de (*Wei*) *Pao* (entre le 13 sept. et le ^{p.034} 11 oct. 204) (137), le roi de *Han*, étant entré dans l'atelier de tissage, remarqua la beauté de la (future) femme d'empereur *Pouo* et ordonna qu'on la fît entrer dans son harem ; mais pendant plus d'un an elle n'obtint pas les faveurs impériales. Autrefois, quand la (future) femme d'empereur (*Pouo*) était jeune, elle était liée d'amitié avec la *fou-jen Koan* et avec *Tchao Tse-eul* ; entre elles, elles avaient fait un pacte aux termes duquel celle qui serait la première élevée à une haute position n'oublierait pas ses compagnes. Plus tard, la *fou-jen Koan* et *Tchao Tse-eul* furent les premières à jouir des faveurs du roi de *Han*. Un jour que le roi de *Han* était assis sur le belvédère de *Tch'eng-kao* dans la commanderie de *Honan* (138), ces deux concubines plaisantaient entre elles au sujet du pacte qu'elles avaient fait auparavant avec la (future) femme d'empereur *Pouo* ; le roi de *Han* leur demanda ce qui en était, et les deux femmes lui racontèrent exactement tout ce qui s'était passé. Le roi de *Han* éprouva quelque regret et fut touché de compassion pour la (future) femme d'empereur *Pouo* ; et, ce jour même, il l'appela pour lui accorder ses faveurs. Elle lui dit :

— Hier au soir, pendant la nuit, j'ai rêvé qu'un dragon ^{p.035} vert se posait sur mon ventre.

L'empereur *Kao* répliqua :

— C'est là un présage de haute fortune ; je vais en faire pour vous une réalité.

Il eut des rapports avec elle une seule fois, et elle enfanta un fils qui fut le roi de *Tai* (139). Par la suite, la femme impériale *Pouo* fut rarement admise en présence de *Kao-tsou*.

Après la mort de *Kao-tsou* (1^{er} juin 199), toutes les femmes d'empereur qui, telles que la *fou-jen Ts'í* (140), avaient été en faveur, furent en butte à la haine de l'impératrice douairière *Lu*, qui les tint toutes prisonnières et ne leur permit pas de sortir du palais. Mais la femme d'empereur *Pouo*, parce qu'elle avait été rarement admise en présence du souverain, put sortir et se rendit à *Tai* à la suite de son fils ; elle devint la reine-mère du roi de *Tai*. *Pouo Tchao* (141), frère cadet de la reine-mère, se rendit avec elle dans le pays de *Tai*. Dix-sept ans après que le roi de *Tai* eut été nommé roi, l'impératrice (femme de) *Kao(-tsou)* mourut (21 juillet 180). Les principaux ministres délibérèrent pour avoir à qui donner la succession impériale. Ils étaient inquiets de la puissance acquise par les membres de la famille *Lu*, parents de l'empereur par les femmes ; tous (au contraire) louaient la bonté et les vertus de la famille *Pouo* ; c'est pourquoi ils allèrent chercher le roi de *Tai* pour le mettre sur le trône : ce fut l'empereur *Hiao-wen*. Alors la reine-mère changea de titre et s'appela impératrice p.036 douairière. Son frère cadet, *Pouo Tchao*, fut anobli sous le nom de marquis de *Tche* (10 mars 179) (142).

La mère de l'impératrice douairière *Pouo* était elle-même morte avant ces événements et avait été enterrée au nord de *Yo-yang* (143). Alors on conféra par un honneur posthume à *Pouo*, qui avait été le père (de l'impératrice douairière), le titre de marquis de *Ling-wen*, dans la commanderie de *Koei-ki* (144) ; on assigna un groupe de trois cents familles à l'entretien de sa chambre funéraire (145) ; un vice-préfet (146) et les officiers p.037 qui lui étaient subordonnés furent chargés de garder sa tombe ; dans la chambre funéraire et dans le temple funéraire, on offrit de la nourriture et des sacrifices conformément à la règle. Puis, au nord de *Yo-yang*, on établit aussi une chambre funéraire pour la *fou-jen* (147), femme du marquis de *Ling-wen*, (et on l'édifia) sur le modèle de la chambre funéraire du marquis de *Ling-wen*.

L'impératrice douairière *Pouo*, considérant que les membres de la famille de sa mère étaient des descendants des rois de *Wei* (148), (et considérant aussi) que, lorsqu'elle avait perdu jeune son père et sa mère, c'étaient les membres influents de la famille qui l'avaient entretenue, elle l'impératrice douairière *Pouo*, appela donc pour les payer de retour les membres de la famille *Wei* (et les combla d'honneurs et de présents) ; chacun d'eux fut gratifié plus ou moins selon que sa parenté (avec l'impératrice douairière) était proche ou éloignée.

De la famille *Pouo*, il n'y eut en tout qu'un seul homme qui fut nommé marquis (149).

L'impératrice douairière mourut deux ans après l'empereur *Wen*, en la deuxième année (155) de la première période du règne de l'empereur *King*. On l'enterra au *Nan ling* (150). C'est parce que l'impératrice *Lu* avait été enterrée conjointement (avec *Kao-tsou*) dans le *Tch'ang ling*, que l'impératrice p.038 douairière *Pouo* se fit élever une sépulture spéciale qu'elle mit près du *Pa ling*, sépulture de l'empereur *Hiao-wen* (151).

L'impératrice douairière *Teou* (152) était originaire de *Koan-tsin* (153), (dans la commanderie) de *Ts'ing-ho*, du pays de *Tchao*. Au temps de l'impératrice douairière *Lu*, (celle qui fut plus tard) la femme d'empereur *Teou* fut, en sa qualité de fille de bonne famille, admise dans le harem pour servir l'impératrice douairière. L'impératrice douairière décida de faire sortir un certain nombre de femmes du harem pour les donner aux divers rois, à raison de cinq femmes par roi. (Celle qui fut plus tard) la femme d'empereur *Teou* se trouva comprise parmi celles qui devaient partir. Comme sa famille se trouvait dans (la commanderie de) *Ts'ing-ho*, elle désirait aller (chez le roi de) *Tchao* afin d'être près des siens ; elle demanda donc au fonctionnaire eunuque chargé d'envoyer (les femmes à leurs destinations respectives) de ne pas manquer d'inscrire son nom sur le rôle des cinq femmes (attribuées au roi) de *Tchao*. L'eunuque oublia cette recommandation et inscrivit

son nom sur le rôle des cinq femmes (attribuées au roi) de *Tai* (154). La liste fut présentée (à l'impératrice douairière), qui l'approuva par un décret. Il fallut partir. (Celle qui devait être) la femme d'empereur *Teou* versa des larmes, s'emporta contre son eunuque et ne voulait pas se mettre en route ; ce ne fut que contrainte qu'elle se décida à partir.

Quand elle fut arrivée dans le pays de *Tai*, le roi de *Tai* n'eut plus de faveurs que pour elle. Elle enfanta une fille nommée *P'iao* et donna ensuite le jour à deux fils (155). p.039 Cependant la reine femme principale du roi de *Tai* avait enfanté quatre fils ; elle mourut avant que le roi de *Tai* fût monté sur le trône impérial ; quand, ensuite, le roi de *Tai* fut devenu empereur, les quatre fils qu'avait enfantés la reine moururent successivement de maladie. Quelques mois après que l'empereur *Hiao-wen* eut pris le pouvoir, les ducs du palais et les hauts dignitaires lui proposèrent de désigner l'héritier présomptif ; le fils aîné de la femme d'empereur *Teou* se trouva alors être le plus âgé (des fils de l'empereur), et on le nomma héritier présomptif. On donna à la femme d'empereur *Teou* le titre d'impératrice, et à sa fille, *P'iao*, le titre de princesse aînée (156) ; l'année suivante (178) (157), son fils cadet, *Ou*, reçut le titre de roi de *Tai* ; ensuite (168) (158), il fut transféré à *Leang* ; ce fut le roi *Hiao*, de *Leang*.

Le père et la mère de l'impératrice douairière *Teou* étaient morts de bonne heure et avaient été enterrés à *Koan-tsin* (159). Alors l'impératrice douairière *Teou* ordonna par décret aux fonctionnaires que cela concernait de conférer à son père, par un honneur posthume, le titre de marquis de p.040 *Ngan-tch'eng*, et à sa mère le titre de fois *jen* (femme du marquis) de *Ngan-tch'eng* ; elle prescrivit d'assigner dans (la commanderie de) *Ts'ing-ho* un groupe de deux cents familles à l'entretien de leurs chambres funéraires (160) ; un vice-préfet fut chargé de la garde (de ces chambres funéraires), et on se conforma à la règle établie pour la chambre funéraire (du marquis) de *Ling-wen* (161).

Le frère aîné de l'impératrice douairière *Teou* était *Teou Tchang-kiun*. Le frère cadet (de cette impératrice) se nommait *Teou Koang-*

kouo ; son appellation était *Chao-kiun*. Quand *Chao-kiun* était âgé de quatre ou cinq ans, sa famille était pauvre et il fut pris par des gens qui le vendirent. Sa famille ne sut où il se trouvait ; il passa par une dizaine de maisons (162) et finit par arriver à *I-yang* (163), où il dut aller dans la montagne faire du charbon de bois pour le compte de son maître. Une fois qu'il faisait froid, il s'était couché avec une centaine d'autres hommes au pied d'un escarpement ; l'escarpement s'éboula et tua en les écrasant ceux qui étaient couchés là ; seul *Chao-kiun* put échapper à la mort. Il se fit tirer les sorts et apprit que sous peu de jours il serait fait marquis. Étant venu à *Tch'ang-ngan* à la suite de son maître, il apprit que l'impératrice douairière *Teou* avait été nouvellement élevée (à la dignité d'impératrice), que sa famille demeurait à *Koan-tsin* et qu'elle avait pour nom de famille *Teou*. Lorsque (*Teou*) *Koang-kouo* (164) était parti (de chez lui), il savait, quoique jeune, quels étaient sa préfecture, son nom personnel et son nom de famille ; en outre (il se rappelait que), étant un jour (165) allé cueillir des feuilles de mûrier avec sa sœur aînée, il était tombé (de l'arbre). Il se servit (de ces ^{p.041} souvenirs) comme de preuves de sa véracité et adressa (à l'impératrice) un document écrit dans lequel il s'expliquait. L'impératrice *Teou* en parla à l'empereur *Wen*, qui le manda en sa présence et l'interrogea ; il exposa toutes les circonstances (de sa jeunesse), et on reconnut que c'était exact. On lui demanda de donner encore une preuve, et il répondit :

— Quand ma sœur aînée me quitta pour aller du côté de l'ouest (166), elle se sépara de moi dans la maison d'un relais de poste ; elle réclama de l'eau de riz (167) pour me laver les cheveux ; elle demanda de la nourriture pour me donner à manger ; ensuite je partis.

À ces mots, l'impératrice *Teou* le prit dans ses bras en pleurant ; leurs larmes coulaient à flots en se mélangeant ; tous ceux qui étaient de service aux côtés de l'empereur se prosternèrent à terre en pleurant et sympathisaient avec l'émotion de l'impératrice. Alors, elle donna en

abondance (à *Teou Koang-kouo*) des champs, des habitations et de l'argent (168) et le logea à *Tch'ang-ngan*.

Le marquis de *Kiang*, le général *Koan* (169) et leurs collègues se dirent :

— Si nous et les nôtres n'avons pas été mis à mort (170) p.042 notre destinée n'en dépend pas moins de ces deux hommes (171). Ces deux hommes sont d'une extraction modeste ; nous ne saurions nous dispenser de leur choisir des maîtres, des précepteurs et des clients. S'ils allaient derechef imiter les membres de la famille *Lu*, ce serait une grave affaire.

Alors ils trièrent des gens de conduite intègre parmi les notables et les hommes de valeur et les firent demeurer avec eux. *Teou Tch'ang-kiun* et (*Teou*) *Chao-kiun* vécurent dès lors en sages retirés et modestes et n'osèrent pas profiter de leur haute situation pour se montrer arrogants envers les autres.

L'impératrice *Teou* tomba malade et perdit la vue. L'empereur *Wen* accorda (alors) ses faveurs à la *fou-jen Chen*, originaire de *Han-tan*, et à la femme d'empereur *Yn* ; mais aucune d'elles n'eut de fils. À la mort de l'empereur *Hiao-wen* (6 juillet 157), l'empereur *Hiao-king* (172) prit le pouvoir. On conféra alors (22 juillet 157) (173) à (*Teou*) *Koang-kouo* le titre de marquis de *Tchang-ou* (174). Quant à (*Teou*) *Tchang-kiun*, comme il était déjà mort, on conféra (22 juillet 157) (175) à son fils (*Teou*) *P'ong-tsou* le titre de marquis de *Nan-p'i* (176).

Lors de la révolte (des rois) de *Ou* et de *Tch'ou* (154) (177), *Teou Yng*, fils d'un cousin de l'impératrice douairière *Teou*, se plut à agir avec fidélité et dévouement ; il commanda les troupes et, à cause de ses succès militaires, il fut nommé marquis de *Wei-k'i* (178).

p.043 Il y eut (ainsi) en tout trois membres de la famille *Teou* qui eurent le titre de marquis (179).

L'impératrice douairière *Teou* aimait les paroles de *Hoang ti* et de *Lao tse*. L'empereur, ainsi que l'héritier présomptif et, les divers

membres de la famille *Teou*, ne pouvaient se dispenser de lire *Hoang ti* et *Lao tse* et d'honorer leur doctrine.

L'impératrice douairière *Teou* mourut six ans après l'empereur *Hiao-king*, la sixième année *Kien-yuen* (135). On réunit sa sépulture (à celle de l'empereur *Wen*) dans le *Pa ling* (180). Par un décret testamentaire, de tout l'argent et de toutes les richesses qui étaient dans le palais oriental, elle fit présent à (sa fille) la princesse aînée *P'iao*.

L'impératrice douairière *Wang* (181) était originaire de *Hoai-li* (182). Sa mère s'appelait *Tsang Eul* et était la petite-fille de l'ancien roi de Yen, *Tsang T'ou* (183). *Tsang Eul* se maria et devint la femme d'un homme de *Hoai-li*, nommé *Wang Tchong* ; elle enfanta un fils qu'on appela *Sin* (184) et deux filles (185). (*Wang*) *Tchong* étant mort, *Tsang Eul* se remaria avec un certain *T'ien*, originaire de *Tch'ang-ling* ; elle en eut (deux) fils qu'on appela *Fen* et *Cheng*.

La fille aînée de *Tsang Eul* (186) se maria et devint la femme de *Kin Wang-suen* ; elle enfanta une fille. Cependant ^{p.044} *Tsang Eul*, ayant consulté les sorts par la tortue et par l'achillée à son sujet, obtint la réponse que ses deux filles devaient occuper de hautes situations ; elle désira donc s'appuyer (187) sur ses deux filles, et enleva (l'aînée) au nommé *Kin*. Celui-ci, irrité, refusa de donner sa ratification (188), et alors (*Tsang Eul*) fit entrer (sa fille aînée) dans le harem de l'héritier présomptif (189). L'héritier présomptif lui accorda ses faveurs et l'aima. Elle enfanta trois filles et un fils (190). Quand ce fils se trouvait encore dans le ventre de sa mère, la *mei-jen* (191) *Wang* rêva qu'un soleil entra dans son sein ; elle raconta cela à l'héritier présomptif, qui lui dit :

— C'est là un présage de haute fortune.

Avant que ce fils fût né, l'empereur *Hiao-wen* mourut (6 juillet 157). L'empereur *Hiao-king* étant monté sur le trône, la *fou-jen* (192) *Wang* enfanta son fils (193).

Antérieurement à cela, *Tsang Eul* avait aussi fait entrer sa plus jeune fille *Eul-hiu* (dans le harem de l'héritier présomptif) ; *Eul-hiu* enfanta quatre fils (194).

Au temps où l'empereur *King* était héritier présomptif, l'impératrice douairière *Pouo* (195) lui avait donné pour première p.045 épouse une fille de la famille *Pouo* ; puis, quand l'empereur *King* fut monté sur le trône, il éleva sa première épouse au titre d'impératrice *Pouo*. L'impératrice n'avait pas de fils et n'était pas aimée ; aussi, après que l'impératrice douairière *Pouo* fut morte (155), l'impératrice *Pouo* fut-elle dégradée (151) (196).

Le fils aîné de l'empereur *King* était *Yong*, dont la mère était la femme d'empereur *Li*, originaire du pays de *Ts'í*. On nomma *Yong* héritier présomptif (153). La princesse aînée *P'iao* (197) avait une fille qu'elle aurait voulu lui donner pour première épouse (198). Cependant la fille d'empereur *Li* était jalouse, et (d'autre part) les diverses concubines de l'empereur *King* étaient toutes parvenues par l'entremise de la princesse aînée à être admises en présence de l'empereur *King* et à obtenir plus d'honneur et de faveurs que la femme d'empereur *Li*. Celle-ci en avait conçu un ressentiment qui était devenu plus fort de jour en jour ; aussi refusa-t-elle la proposition de la princesse aînée, et elle ne consentit pas (à l'union projetée). La princesse aînée voulut alors donner (sa fille au fils de) la *fou-jen Wang*, qui y consentit (199). La princesse aînée, irritée contre la femme d'empereur *Li*, parlait mal d'elle chaque jour à l'empereur *King* en faisant ressortir ses défauts ; elle lui disait :

— Quand la femme d'empereur *Li* est réunie avec les *fou-jen* honorées et avec les femmes impériales en faveur, elle charge toujours de ses gens de prononcer des imprécations et de cracher (200) derrière p.046 leur dos, et elle a recours à des procédés mauvais (201) pour être aimée.

L'empereur *King*, à cause de ces propos, avait conçu de l'animosité. Un jour qu'il se sentait mal à son aise et qu'il était triste, il confia ceux

de ses fils qui avaient le titre de roi à la femme d'empereur *Li*, en lui disant :

— Après ma mort (202), veillez bien sur eux.

La femme d'empereur *Li*, qui était irritée, ne voulut pas le promettre et prononça des paroles peu soumises. L'empereur *King* en éprouva un vif mécontentement, mais en le dissimulant dans son cœur et sans lui donner encore libre cours.

La princesse aînée louait chaque jour les qualités du fils de la *fou-jen Wang*, et d'ailleurs l'empereur *King* appréciait lui-même la sagesse (de cet enfant). Il y avait en outre le présage du soleil aperçu autrefois en songe (203). Cependant, (l'empereur) n'avait point encore arrêté ses plans. La *fou-jen Wang* savait que l'empereur avait de l'animosité contre la femme d'empereur *Li* ; profitant de ce que sa colère ne s'était pas encore déclarée, elle chargea secrètement des gens d'insister auprès des principaux ministres pour qu'on donnât le titre d'impératrice à la femme d'empereur *Li* (204). En terminant (205) sa requête au sujet de cette affaire, le *ta-hing* (206) dit :

— Si un fils est anobli par sa mère, une mère doit être anoblie par son fils. Maintenant, la mère de l'héritier présomptif ne porte aucun titre : il faut la nommer impératrice.

L'empereur *King*, irrité, dit :

— Est-ce là une question sur laquelle vous ayez à parler ?

Il fit alors condamner à mort ^{p.047} le *ta-hing* et dégrada l'héritier présomptif, qu'il nomma roi de *Lin-kiang* (28 déc. 151) (207). La femme d'empereur fut de plus en plus détestée et ne put plus être admise en présence de l'empereur ; elle mourut de chagrin. En définitive, on nomma impératrice la *fou-jen Wang* (6 juin 150) et héritier présomptif son fils (18 juin 150) (208). (*Wang*) *Sin*, frère aîné de l'impératrice, reçut le titre nobiliaire de marquis de *Kai* (8 juin 149) (209).

À la mort de l'empereur *King* (9 mars 141), l'héritier présomptif hérita de son titre et devint empereur (210). Il honora *Tsang Eul* (211),

mère de l'impératrice douairière, du titre de princesse de *P'ing-yuen*. Il conféra à *T'ien Fen* le titre de marquis de *Ou-ngan*, et à (*T'ien*) *Cheng* le titre de marquis de *Tcheou-yang* (entre le 10 avril et le 9 mai 141) (212).

L'empereur *King* avait eu treize fils. L'un d'eux devint empereur ; les douze autres furent tous nommés rois (213). Quant à *Eul-hiu* (214) qui était morte de bonne heure, ses quatre fils (215) furent tous nommés rois.

p.048 La fille aînée de l'impératrice douairière *Wang* (216) reçut le titre de princesse de *P'ing-yang* ; la seconde, le titre de princesse de *Nan-kong* ; la troisième, le titre de princesse de *Lin-lu*.

Le marquis de *Kai*, (*Wang*) *Sin*, était adonné au vin. *T'ien Fen* et *T'ien Cheng* étaient des hommes avides et habiles à écrire et à parler.

Wang Tchong (217), étant mort de bonne heure, avait été enterré à *Hoai-li* (218) ; on lui conféra par un honneur posthume le titre de marquis de *Kong* et on affecta un groupe de deux cents familles à l'entretien de sa chambre funéraire. Quand la princesse, de *P'ing-yuen* (219) mourut, on l'enterra à *Tch'ang ling* et on établit pour elle une chambre funéraire semblable à celle du marquis de *Kong*.

Quant à l'impératrice douairière *Wang*, elle mourut seize ans après l'empereur *Hiao-king*, la quatrième année *yuen-cho* (125) (220) ; on réunit sa sépulture (à celle de l'empereur *Hiao-king*) dans le *Yang ling* (221). Il y eut en tout trois hommes de la famille de l'impératrice douairière *Wang* qui furent faits marquis (222).

p.049 L'impératrice *Wei* (223) avait pour appellation *Tse fou* ; sa naissance étant illégitime, elle assumait le nom de sa mère lui était *Wei* (224). Comme elle était issue d'une des familles attribuées en apanage au marquis de *P'ing-yang* (225), *Tse fou* devint une chanteuse au service de la princesse de *P'ing-yang*. Dans les débuts de son règne, l'empereur *Ou* (226) était resté plusieurs années sans avoir de fils. La princesse de *P'ing-yang* chercha une dizaine de filles de bonnes familles qu'elle para et plaça dans sa maison ; l'empereur *Ou*, revenant de se

purifier (227) sur les bords de la rivière *Pa* (228), en profita pour passer chez la princesse de *P'ing-yang* ; celle-ci lui montra les jolies femmes dont elle s'était entourée (229), mais aucune d'elles ne plut à l'empereur. Quand on se mit à boire, les chanteuses s'avancèrent ; l'empereur *Ou* se leva pour changer ^{p.050} de vêtements, et *Tse fou* l'aida à s'habiller ; elle reçut ses faveurs dans le char orné de tentures (230). Quand l'empereur revint s'asseoir, il était très joyeux et fit présent de mille livres d'or à la princesse de *P'ing-yang*. La princesse en profita pour présenter une requête (à la suite de laquelle) elle fut chargée d'envoyer *Tse fou* dans le harem impérial (231). Quand *Tse fou* monta en char, la princesse de *P'ing-yang* lui caressa le dos en lui disant :

— Bon voyage ! Faites effort pour bien manger ; appliquez-vous à la tâche et, quand vous serez élevée en dignité, ne m'oubliez pas.

Quand (*Wei Tse fou*) fut entrée dans le harem (139) (232), elle fut plus d'un an sans jamais plus recevoir les faveurs. L'empereur *Ou* ayant fait un choix parmi les femmes du harem enfin de chasser hors du palais et de renvoyer celles qui ne le satisfaisaient pas, *Wei Tse fou* parvint à être admise en présence de l'empereur, et, toute en larmes, demanda à sortir (elle aussi du harem). L'empereur eut pitié d'elle et lui accorda de nouveau ses faveurs. À la suite de cela, elle devint enceinte ; de jour en jour elle monta en dignité et en faveur. Elle manda son frère aîné *Wei Tch'ang-kiun* et son frère cadet (*Wei*) *Ts'ing* et les fit nommer *che-tchong*. Par la suite, (*Wei*) *Tse fou* fut fort aimée et jouit de la faveur ^{p.051} de l'empereur ; elle enfanta en tout trois filles (233) et un fils (234).

Auparavant, au temps où l'empereur était héritier présomptif, il avait pris pour première épouse la fille de la princesse aînée (235) ; quand il fut devenu empereur, il lui donna le titre d'impératrice ; le nom de famille (de l'impératrice) était *Tch'en* (236) ; elle n'eut pas de fils. Si l'empereur avait pu recueillir la succession impériale, ç'aurait été grâce à l'influence de la princesse douairière aînée (237) ; c'est pourquoi l'impératrice *Tch'en* était fière de sa haute situation. Quand elle apprit

que *Wei Tse fou* était en faveur auprès de l'empereur, elle faillit plusieurs fois en mourir de rage. L'empereur n'en fut que plus irrité contre elle. L'impératrice *Tch'en* eut recours aux procédés magiques en usage chez les femmes pour se faire aimer ; cette affaire vint à être découverte (238) ; alors on dégrada l'impératrice *Tch'en* (130) et on p.052 donna le titre d'impératrice à *Wei Tse fou* (30 avril 128) (239). La princesse douairière aînée, qui était la mère de l'impératrice *Tch'en* et la sœur aînée de l'empereur *King*, fit à plusieurs reprises des reproches à la princesse de *P'ing-yang*, sœur aînée de l'empereur *Ou*, en lui disant :

— Sans moi, l'empereur n'aurait pas pu monter sur le trône ; après qu'il en a été ainsi, voici qu'il chasse et dégrade ma fille. Son unique pensée ne devrait-elle pas être de trouver son plaisir à me payer au double de ce que j'ai fait pour lui ? (240)

La princesse de *P'ing-yang* lui ayant dit que c'était parce que (sa fille) n'avait pas eu de fils qu'elle avait été renvoyée, l'impératrice *Tch'en*, pour obtenir un fils, donna à des médecins jusqu'à quatre-vingt-dix millions de pièces de monnaie ; en définitive, cependant, elle n'eut pas de fils.

Quand *Wei Tse fou* eut été nommée impératrice, *Wei Tch'ang-kiun* (241) était déjà mort. *Wei Ts'ing* (242) fut alors nommé général ; il combattit contre les *Hou* (243) et se couvrit de gloire ; il reçut le titre nobiliaire de marquis de *Tch'ang-p'ing* (17 avril 127) (244) ; ses trois fils, encore au maillot (245), furent tous anoblis (22 mai 124) (246). Puis, *Wei Chao-eul*, p.053 que l'impératrice *Wei* appelait sa sœur aînée (247), enfanta *Houo K'iu-ping* (248) qui fut nommé, à cause de ses succès militaires, marquis de *Koan-kiun* (11 juin 123) (249), et reçut le titre de général des cheveu-légers. (*Wei*) *Ts'ing* eut le titre de général en chef. On nomma héritier présomptif le fils de l'impératrice *Wei* (1^{er} juin 122). Des membres ou parents de la famille *Wei* qui, pour cause militaire, furent fondateurs de maisons (héréditaires), il y en eut cinq, tous marquis (250).

Quand la beauté de l'impératrice *Wei* se fut altérée, la *fou-jen Wang*, originaire du pays de *Tchao*, devint la favorite de l'empereur ; elle eut un fils qui fut nommé roi de *Ts'i* (12 juin 117) (251).

La *fou-jen Wang* étant morte de bonne heure, ce fut alors la *fou-jen Li*, originaire de *Tchong-chan*, qui fut en faveur. Elle eut un fils qui fut nommé roi de *Tch'ang-i* (17 juillet 97) (252). La *fou-jen Li* mourut de bonne heure (253). Son frère ^{p.054} aîné, *Li Yen-nien* (254), fut en faveur auprès de l'empereur à cause de son talent musical ; il reçut le surnom d'Accordeur des tuyaux sonores (255). L'Accordeur des tuyaux sonores était un ancien chanteur. Lui et son frère cadet furent tous deux inculpés de s'être livrés à la débauche (256) et on les extermina avec toute leur parenté (257). En ce temps, l'aîné des frères (de *Li Yen-nien*), *Li Koang-li*, dirigeait, en qualité de général de *Eul-che*, la campagne contre le *Ta-yuan* (258) et ne fut donc pas atteint par (la sentence d')extermination. À son retour, l'empereur, qui avait fait périr tous les membres de la famille *Li*, eut quelque pitié rétrospective pour cette maison, et c'est pourquoi il conféra (à *Li Koang-li*) le titre de marquis de *Hai-si* (31 mai 101) (259).

Deux fils d'une autre femme d'empereur furent nommés ^{p.055} roi de *Yen* et roi de *Koang-ling* (260) ; leur mère ne fut pas en faveur et mourut de chagrin.

Après la mort de la *fou-jen Li*, des femmes telles que la *tsie-yu Yn* (261) jouirent tour à tour de la faveur impériale ; mais toutes furent admises en présence de l'empereur parce qu'elles étaient des chanteuses, et non comme filles de bonne famille, issues de rois-vassaux apanagés ; elles n'auraient pas dû être appariées au souverain des hommes.

[(262) Maître *Tch'ou* dit : Au temps où j'étais *lang*, j'interrogeai maître *Tchong-li* qui connaissait bien les anciens événements concernant la maison des *Han*. Il me raconta ceci :

Lorsque l'impératrice douairière *Wang* (263) était encore une femme du commun peuple, la fille (264) qu'elle enfanta eut pour père *Kin Wang-suen* (265). Après la mort de (*Kin*) *Wang-suen* et le trépas de l'empereur *King*, quand l'empereur *Ou* était monté sur le trône et que l'impératrice douairière *Wang* restait veuve, une petite-fille du roi de *Han*, qui avait pour nom personnel *Yen*, ayant obtenu pendant quelque temps les faveurs de l'empereur *Ou*, profita d'un moment de loisir pour dire :

— L'impératrice douairière a une fille qui est à *Tch'ang-ling*.

— Que ne me l'a-t-on dit plus tôt ! » s'écria l'empereur ^{p.055}
Ou.

Aussitôt il envoya des émissaires pour voir si elle était chez elle ; puis l'empereur alla en personne la chercher pour l'emmener ; ceux qui devaient interdire la circulation sur la route (266) galopèrent en avant. Les cavaliers porteurs de fanions sortirent par la porte *Koang* de la ville (267) ; l'équipage impérial se rendit en toute hâte à *Tch'ong ling* ; à l'ouest de la petite place du marché, on pénétra dans la ruelle du quartier (268) ; la porte de la ruelle étant fermée, on l'ouvrit de force ; l'équipage impérial entra tout droit dans la ruelle, pénétra jusque devant la porte de la famille *Kin* et s'arrêta. Des cavaliers militaires cernèrent la maison de peur que (la fille *Kin*) s'échappât. L'empereur en personne alla pour la prendre, mais ne put la trouver ; il chargea alors tous les officiers que l'accompagnaient d'entrer pour l'appeler et la chercher ; tous les gens de la famille étaient terrorisés ; la fille (*Kin*) s'était cachée hors de la porte et on l'invita à se présenter à l'empereur en se prosternant. L'empereur *Ou* descendit de son char et dit en pleurant :

— Hélas ! ma sœur aînée, comme vous vous étiez bien cachée !

Il ordonna qu'on la fit monter dans un char de l'escorte, puis on tourna bride et on revint en toute hâte. On entra tout droit dans le palais *Tchang-lo* (269), car, en route, l'empereur avait donné ordre aux préposés à la porte de rédiger une feuille d'introduction (270). Il pénétra ^{p.057} jusqu'à l'impératrice douairière. Celle-ci lui dit :

— Ô empereur, vous êtes fatigué ; d'où venez-vous donc ?

L'empereur répondit :

— J'ai été présentement à *Tch'ang ling* ; j'y ai trouvé la sœur aînée de votre sujet (271) et je suis venu avec elle.

Se retournant alors vers sa sœur, il lui dit :

— Présentez-vous à l'impératrice douairière.

L'impératrice douairière demanda :

— Êtes-vous ma fille une telle ?

Elle répondit :

— Je la suis.

L'impératrice douairière se mit à verser des pleurs à cause d'elle, et sa fille aussi, prosternée à terre, pleurait. L'empereur *Ou* présenta le vin et s'avança pour souhaiter une longue vie (à sa mère). Il offrit un million de pièces de monnaie, trois cents servantes esclaves, cent mesures de cent arpents (*k'ing*) de terres du domaine public et une résidence seigneuriale de premier rang (272) dont il fit présent à sa sœur aînée. L'impératrice douairière remercia en disant :

— Cela a causé beaucoup de dépenses à Votre Majesté.

Alors on appela la princesse de *P'ing-yang*, la princesse de *Nan-kong* et la princesse de *Lin-lu* (273) pour qu'elles vinsent se présenter à leur sœur aînée ; puis on donna à celle-ci le titre de princesse de *Sieou-tch'eng*. Elle enfanta un fils et une fille ; le fils fut surnommé *Tchong* (274), fils de (la princesse

de) ^{p.058} *Sieou-tch'eng* ; la fille devint reine, femme d'un roi vassal (275). Ces deux enfants n'appartenaient pas à la famille *Lieou* ; c'est pourquoi l'impératrice douairière les prit en compassion. (Mais) *Tchong*, fils de (la princesse de) *Sieou-tch'eng*, fut arrogant et adonné à ses passions ; il opprimait et maltraitait les officiers et le peuple ; tous le supportaient avec peine.

[*Wei Tse fou* fut nommée impératrice ; le frère cadet de l'impératrice, *Wei Ts'ing*, dont l'appellation était *Tchong-k'ing*, reçut en sa qualité de général en chef le titre nobiliaire de marquis de *Tch'ang-p'ing*. Il eut quatre fils (276). L'aîné, (*Wei*) *K'ang*, fut le fils qui hérita du marquisat (de son père) ; ce fils héritier du marquisat fut constamment *che-tchong* ; il occupa une haute situation et jouit de la faveur impériale. Ses trois frères cadets furent tous nommés marquis avec des apanages de treize cents foyers : le premier était marquis de *Yn-ngan* ; le second, marquis de *Fa-kan* ; le troisième, marquis de *I-tch'oén*. Leur élévation était telle qu'elle faisait trembler tout l'empire ; on avait fait à propos d'eux une chanson populaire ainsi conçue : « Quand un fils vous naît, ne vous réjouissez pas ; quand une fille vous naît, ne vous irritez pas. Ne voyez-vous donc pas comment *Wei Tse fou* exerce l'hégémonie dans l'empire ? » (277) En ce temps, la princesse de *P'ing-yang* se trouvait veuve (278) ; il lui fallait prendre un seigneur ^{p.059} pour l'épouser ; la princesse discuta avec ceux qui l'entouraient pour savoir quel était celui des seigneurs demeurant à *Tch'ang-ngan* qui pourrait devenir son mari ; tous lui dirent :

— Le général en chef en est digne.

La princesse se mit à rire et dit :

— Mais cet homme est sorti de ma domesticité (279) ; je le chargeais de m'accompagner, à la tête des cavaliers, dans mes allées et venues. Comment le prendrais-je pour mari ?

Les officiers de service qui étaient à ses côtés répondirent :

— Maintenant le général en chef a sa sœur aînée impératrice ; ses trois fils sont marquis ; sa richesse et sa puissance font trembler tout l'empire. Ô princesse, comment pourriez-vous changer cela ?

Alors la princesse donna son consentement ; elle en parla à l'impératrice, en la priant d'instruire de la chose l'empereur *Ou* ; celui-ci ordonna alors que le général *Wei* épousât la princesse de *P'ing-yang*.

[Maître *Tch'ou* dit : Au sujet de la transformation d'un homme en dragon (280), un dicton prétend que « quand un serpent se mue en dragon, il ne change pas la bigarrure (de sa peau) ; quand un particulier devient roi, il ne change pas de caractère. » Mais quand un homme est devenu riche et puissant, tous ses défauts s'évanouissent ; sa splendeur lui donne un lustre glorieux ; ce qu'il fut au temps de sa pauvreté et de son humilité, comment pourrait-on lui en faire un embarras ?

[Au temps de l'empereur *Ou*, ce souverain accorda ses faveurs, parmi ses *fou-jen*, à la *tsie-yu Yn* (281) et à la *fou-jen Hing* dont le surnom était *Hing-ngo*, mais qu'on appelait ^{p.060} communément la *hing-ho* (282). Le rang de *hing-ho* est assimilé à celui des fonctionnaires *tchong eul ts'ien che* ; le rang de *yong-hoa* est assimilé à celui des fonctionnaires *eul ts'ien che* (283) ; le rang de *tsie-yu* est assimilé à celui des seigneurs apanagés (284).

^{p.061} C'est toujours du rang de *tsie-yu* qu'on passe à celui d'impératrice. Le *fou-jen Yn* et la *fou-jen Hing* jouissant en même temps des faveurs de l'empereur, un décret avait été rendu pour qu'elles ne pussent se voir. La *fou-jen Yn* exprima d'elle-même à l'empereur *Ou* son désir d'apercevoir la *fou-jen Hing* ; l'empereur y consentit ; il ordonna alors à une autre *fou-jen* de se parer et de venir en sa présence accompagnée de plusieurs dizaines de chambellans, comme si elle eût été la *fou-jen Hing*. Quand la *fou-jen Yn* la vit se présenter, elle dit :

— Ce n'est point là la *fou-jen Hing* en personne.

L'empereur lui ayant demandé pourquoi elle parlait ainsi, elle répondit :

— À considérer son corps, sa figure et tout son extérieur, je vois qu'elle n'est pas qualifiée pour être digne du souverain des hommes.

Alors l'empereur ordonna qu'on fît revêtir de vieux vêtements la *fou-jen Hing* et qu'elle vînt sans aucune escorte en sa présence. Dès que la *fou-jen Yn* l'aperçut, elle dit :

— C'est bien elle vraiment.

Alors elle baissa la tête en avant et se mit à pleurer en s'affligeant de n'être pas aussi belle. Un proverbe dit :

« Quand une belle femme entre dans une demeure, elle est aussitôt une ennemie pour la femme laide. »

[Maître *Tch'ou* dit : Pour ce qui est d'un bain, il n'est pas nécessaire qu'on ait le *Kiang* ou la mer ; l'essentiel est qu'il enlève la crasse. Pour ce qui est d'un cheval, il n'est pas nécessaire que ce soit un coursier rapide ; l'essentiel est qu'il p.062 marche bien. Pour ce qui est d'un homme, il n'est pas nécessaire qu'il soit l'homme le plus sage du monde ; l'essentiel est qu'il connaisse la sagesse. Pour ce qui est d'une femme, il n'est pas nécessaire qu'elle soit de noble extraction ; l'essentiel est qu'elle soit chaste et bonne. On dit communément : qu'une femme soit belle ou laide, dès qu'elle entre dans la demeure (d'un mari), elle se voit jalouée. Qu'un homme soit sage ou indigne, dès qu'il entre à la cour, il se voit en lutte aux envieux. Une belle femme est une ennemie pour la femme laide. N'est-ce pas bien vrai ?

[La *fou-jen Keou-i* (285) avait pour nom de famille *Tchao* ; elle était originaire du *Ho-kien*. Elle obtint les faveurs de l'empereur *Ou* et enfanta un fils (94), qui fut l'empereur *Tchao* (286). L'empereur *Ou* était âgé de soixante-dix ans quand il engendra l'empereur *Tchao* ; au moment où l'empereur *Tchao* monta sur le trône (86), il était âgé de cinq ans (287). Après que l'héritier présomptif (fils de l'impératrice) *Wei* eut été dégradé (91) (288), on n'avait plus nommé aucun héritier

présomptif. Alors (*Lieou*) *Tan* (289), roi de *Yen*, adressa une ^{p.063} requête à l'empereur pour exprimer son désir de rendre son royaume et d'entrer dans les gardes du corps (290) ; l'empereur *Ou*, dans son irritation, fit décapiter sur le champ son envoyé à la porte du Nord. (Plus tard), l'empereur, se trouvant dans le palais *Kan-ts'iuén*, fit appeler un dessinateur pour représenter le duc de *Tcheou* soutenant le roi *Tch'eng* (291) ; alors tous les officiers présents surent que l'empereur avait l'intention de mettre sur le trône son plus jeune fils. Quelques jours plus tard, l'empereur adressa un blâme à la *fou-jen Keou-i* ; celle-ci enleva ses épingles de tête et ses boucles d'oreilles et se prosterna le front contre terre ; l'empereur dit (à ses gardes) :

— Emmenez-la et conduisez-la dans la prison des bâtiments latéraux (292).

La *fou-jen* s'étant retournée pour lui jeter un regard, il dit :

— Partez vite ; vous ne pouvez avoir la vie sauve (293).

La *fou-jen* mourut dans le palais *Yun-yang* (294) ; il y ^{p.064} eut alors un vent violent qui soulevait la poussière ; le peuple éprouva de l'inquiétude et de l'affliction. Un envoyé vint de nuit avec un cercueil pour enterrer (la *fou-jen Keou-i*) ; il éleva un tertre afin de reconnaître l'endroit (de la sépulture). Quelque temps après, l'empereur, se trouvant de loisir, demanda à ceux qui l'entouraient :

— Qu'a-t-on dit de ma conduite ?

Ceux qui l'entouraient lui répondirent :

— On a dit : Puisqu'il veut mettre le fils sur le trône, pourquoi chasse-t-il la mère ?

L'empereur répliqua :

— En effet, ce ne sont pas là des choses que vous autres, gens stupides, pouvez savoir. Dans le passé, si le gouvernement a été troublé, cela est venu de ce que le souverain était jeune tandis que sa mère était dans la force de l'âge ; lorsqu'une femme est seule souveraine, elle est

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome VI

arrogante, débauchée et s'abandonne à ses passions sans que personne puisse l'en empêcher. N'avez-vous pas entendu parler de l'impératrice *Lu* ? (295)

Ainsi, toutes les femmes de l'empereur *Ou* qui lui donnèrent des enfants, garçons ou filles, toutes ces mères sans exception furent l'objet d'une réprimande et moururent. Comment dirait-on que (l'empereur *Ou*) n'agit pas en cela avec une parfaite sagesse ? Très lucide, il voyait loin et combinait des plans pour les générations à venir ; c'est là ce que ne peuvent pas saisir des lettrés stupides au mince savoir. Son nom posthume fut *Ou* ; ce n'est pas sans raison (296).]

@

CHAPITRE L ⁽¹⁰¹⁾

Vingtième maison héréditaire
Le roi *Yuen* de *Tch'ou*.

@

^{p.065} *Lieou Kiao*, roi *Yuen* de *Tch'ou* ⁽¹⁰¹⁾, était un frère cadet de *Kao-tsou*, né de la même mère que lui ⁽¹⁰²⁾ ; son appellation était *Yeou*. *Kao-tsou* et ses frères étaient au nombre de quatre ⁽¹⁰³⁾. Le plus âgé de ses frères aînés était *(Lieou) Po*, qui mourut de bonne heure ⁽¹⁰⁴⁾, Autrefois, quand *Kao-tsou* était dans une situation humble, il évitait toujours de travailler ⁽¹⁰⁵⁾, et, fréquemment, il se rendait avec des amis chez sa belle-sœur aînée ⁽¹⁰⁶⁾ pour ^{p.066} manger. Cette belle-sœur, lassée de la conduite de son jeune parent, prétendit faussement, un jour que celui-ci était venu avec des amis, que le potage était fini, et (pour le leur faire croire) racla bruyamment la marmite. Quand les amis furent partis à cause de cela, *(Kao-tsou)* s'aperçut que, dans la marmite, il y avait encore du potage ; à partir de ce moment, il détesta sa belle-sœur. Lorsque plus tard *Kao-tsou* fut devenu empereur, il anoblit ses frères, mais seul le fils de *(Lieou) Po* n'obtint aucun fief. Le *t'ai chang hoang* ⁽¹⁰⁷⁾ lui en ayant fait l'observation, *Kao-tsou* répondit :

— Ce n'est pas que j'aie ⁽¹⁰⁸⁾ oublié de l'anoblir, mais c'est parce que sa mère s'est conduite avec mesquinerie (à mon égard).

Alors il conféra à *(Lieou) Sin*, fils (de *Lieou Po*), le titre de marquis de *Keng-hia* (marquis du potage raclé) ⁽¹⁰⁹⁾, tandis qu'il nommait ^{p.067} roi le second de ses frères aînés, *(Lieou) Tchong*, dans le pays de *Tai* ⁽¹¹⁰⁾.

La sixième année (201) de son règne, *Kao-tsou*, ayant fait prisonnier, à *Tch'en*, *Han Sin*, roi de *Tch'ou* ⁽¹¹¹⁾, donna le titre de roi de *Tch'ou* à son propre frère cadet *(Lieou) Kiao*, en lui assignant pour capitale *P'ong-tch'eng* ⁽¹¹²⁾. *(Lieou Kiao)* mourut (179) après vingt-trois ans de règne ⁽¹¹³⁾.

Son fils, (*Lieou*) *Yng* (114), qui fut le roi *I*, prit le pouvoir (178) : il mourut quatre ans après (175).

p.068 Le fils de ce dernier, (*Lieou*) *Meou* (115), roi, monta sur le trône (174). La vingtième année (155) de son règne, en hiver, il fut inculpé de s'être livré secrètement à la débauche pendant la période d'abstinence prescrite à cause de mort de l'impératrice douairière *Pouo* ; on retrancha (de son fief) la commanderie de *Tong-hai* (116). Au printemps, (*Lieou*) *Meou* projeta de se révolter de concert avec le roi de *Ou* (117). Son conseiller *Tchang Chang* et son premier précepteur *Tchao I-ou* lui firent des remontrances, mais ne furent pas écoutés ; (*Lieou*) *Meou* fit alors périr (*Tchang*) *Chang* et (*Tchao*) *I-ou* ; il leva des soldats et, avec (le roi de) *Ou*, il attaqua dans l'ouest (le royaume de) *Leang* (118) ; ils détruisirent (la ville de) *Ki-pi* (119) et arrivèrent p.069 au sud de *Tchang-i* (120). Ils livrèrent bataille au général *Han, Tcheou Ya fou* ; les impériaux coupèrent le chemin des approvisionnements (aux troupes) de *Ou* et de *Tch'ou* dont les soldats furent affamés ; le roi de *Ou* s'enfuit ; le roi de *Tch'ou*, (*Lieou*) *Meou*, se tua (154) ; son armée alors fit sa soumission aux *Han*.

Après avoir triomphé de *Ou* et de *Tch'ou*, l'empereur *Hiao-king* voulut donner la succession (du royaume) de *Ou* au fils du marquis *Të* (121), et la succession (du royaume) de *Tch'ou* à (*Lieou*) *Li* (122), fils du roi *Yuen*. Mais l'impératrice douairière *Teou* (123) lui dit :

— Le roi de *Ou* était un homme âgé ; il aurait dû donner au clan impérial l'exemple de la docilité et de la bonne conduite ; or maintenant il s'est mis lui-même à la tête des sept royaumes pour jeter le désordre et le trouble dans l'empire. Comment donnerait-on sa succession à un de ses descendants ?

On n'autorisa donc pas (la nomination d'un descendant de) *Ou*, mais on autorisa la nomination d'un descendant de *Tch'ou*.

En ce temps, (*Lieou*) *Li* était chef du clan impérial (*Mong tcheng*) des *Han* (124) ; on lui conféra alors le titre de roi de *Tch'ou*, pour qu'il

prît charge du temple ancestral du roi *Yuen* : ce fut le roi *Wen*, de *Tch'ou*. Le roi *Wen* mourut après trois ans (125) de règne (151).

p.070 Son fils, (*Lieou*) *Tao*, qui fut le roi *Ngan*, monta sur le trône (150) ; il mourut après vingt-deux ans (126) de règne (129).

Son fils, (*Lieou*) *King* (127), qui fut le roi *Siang*, monta sur le trône (128) ; il mourut après quatorze ans de règne (115).

Son fils, (*Lieou*) *Choen*, roi, lui succéda (114). Quand il eut régné jusqu'à la deuxième année *ti-tsie* (68) (128), quelqu'un adressa un rapport à l'empereur pour déclarer que le roi de *Tch'ou* projetait de se révolter. Le roi se suicida ; son royaume fut supprimé, et les *Han* se l'annexèrent en en faisant la commanderie de *P'ong-tch'eng*.

Lieou Soei, roi de *Tchao* (129), avait eu pour père un des fils cadets de *Kao-tsou* dont le nom personnel était *Yeou* et le nom posthume fut *Yeou* (130) ; le roi *Yeou* fut ainsi nommé parce qu'il était mort de chagrin (131). L'impératrice (femme de) *Kao(-tsou)* nomma *Lu Lou* roi à *Tchao* (132) (181). Mais, au bout d'un an, l'impératrice (femme de) *Kao(-tsou)* mourut (18 août 180) ; les principaux ministres exterminèrent les membres de la famille *Lu*, à savoir *Lu Lou* et les autres. p.071 Alors on nomma roi de *Tchao* (*Lieou*) *Soei*, fils du roi *Yeou* (15 nov. 180) (133).

L'empereur *Hiao-wen*, en la seconde année de son règne (15 mars 178), nomma le frère cadet de (*Lieou*) *Soei*, (*Lieou*) *Pi-k'iang*, roi du *Ho-kien*, en détachant du territoire de *Tchao* la commanderie de *Ho-kien* ; ce fut le roi *Wen*. (*Lieou Pi-k'iang*) mourut après treize ans de règne (166).

Son fils, (*Lieou*) *Fou*, roi *Ngai*, monta sur le trône ; il mourut au bout d'un an (165). Comme il n'avait pas de fils, sa ligne se trouva interrompue ; son royaume fut supprimé et annexé au territoire impérial.

(*Lieou*) *Soei* régnait sur le pays de *Tchao* depuis vingt-six ans (155) quand, sous le règne de l'empereur *Hiao-King*, il tomba sous le coup des accusations de *Tch'ao Ts'ó* (134) ; en manière de punition (135), on retrancha au roi de *Tchao* la commanderie de *Tch'ang-chan* (136). (Les rois de) *Ou* et de *Tch'ou* s'étant révoltés, le roi de *Tchao* fit aussitôt cause commune avec eux et médita d'entrer en campagne. Son conseiller *Kien-të* (137) et son *nei-che* *Wang Han* lui adressèrent des remontrances ; il ne les écouta pas, mais il fit périr en les brûlant vifs *Kien-të* et *Wang Han* ; il partit avec des soldats et vint s'établir sur sa frontière occidentale, dans le désir d'attendre (l'armée de) *Ou* et de se diriger avec elle vers l'ouest ; du côté du nord, il envoya des ambassadeurs aux *Hiong-nou* pour s'allier avec eux contre l'empereur. L'empereur chargea *Li Ki* (138), marquis de ^{p.072} *K'iu-tcheou*, de l'attaquer ; le roi de *Tchao* opéra alors sa retraite et se tint sur la défensive derrière les remparts de *Han-tan* (139) ; (les deux adversaires) se tinrent en échec pendant sept mois. (Les rois de) *Ou* et de *Tch'ou*, ayant été battus auprès de (la capitale de) *Leang* (140), ne purent aller vers l'ouest ; à l'annonce (de cet échec), les *Hiong-nou* de leur côté s'arrêtèrent et n'osèrent pénétrer en-deçà de la frontière de l'empire. *Loan Pou*, qui revenait après avoir triomphé (du roi de *Ts'í*), réunit ses troupes (à celles qui assiégeaient déjà le roi de *Tchao*), puis il dériva la rivière pour inonder le rempart de (la capitale de) *Tchao* ; ce rempart s'écroula ; le roi de *Tchao* se tua, et la ville de *Han-tan* se rendit. Le roi *Yeou*, de *Tchao*, fut privé de descendance.

Le duc grand astrologue dit : Quand un royaume va fleurir, il y a certainement d'heureux présages (qui l'annoncent) (141) : les sages occupent les fonctions publiques, et les hommes méprisables sont mis à l'écart. Quand un royaume va périr, les sages se tiennent cachés, et les fauteurs de désordre parviennent aux honneurs. Si le roi de *Tch'ou*, (*Lieou*) *Meou*, n'avait pas châtié l'honorable *Chen* (142) et s'il avait suivi ses avis, si (le roi de) *Tchao* avait confié une charge à maître *Fang-yu* (143), comment (ces deux rois) auraient-ils fait des ^{p.073} projets de

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome VI

lèse-majesté et de meurtre, de manière à être en lutte aux outrages de tout l'empire ? Les hommes sages ! Les hommes sages ! Si on ne possède pas réellement soi-même les mêmes sentiments intimes que les sages, comment pourrait-on se servir d'eux ? C'est là une vérité profonde : la tranquillité ou le péril ont pour principe les ordres qu'on donne ; la conservation ou la ruine ont pour principe les hommes qu'on emploie. Fort juste est cette parole !

@

NOTES ¹

XLVIII — XLIX — L

CHAPITRE XLVIII : *Tch'eng Chë*

@

48. (101) Une rédaction parallèle de ce chapitre se trouve dans le chap. XXXI du *Ts'ien Han chou*.

48. (102) Dans le système de transcription du P. Zottoli, système que j'avais adopté lorsque j'ai commencé, il y a plus de dix ans, ma traduction de *Se-ma Ts'ien*, le caractère *chë* serait transcrit *ché*. Mais cet emploi de l'accent aigu a l'inconvénient de rendre possible une confusion avec le signe marquant le *k'iu cheng*. L'École française d'Extrême-Orient transcrit ce caractère *chö* ; j'adopterai donc maintenant, dans les volumes qui devront encore paraître de la traduction de *Se-ma Ts'ien*, la transcription *chë* qui se rapproche de la graphie acceptée par l'École française d'Extrême-Orient, mais qui maintient cependant le nom de *Tch'en Chë* à la place qu'il a occupée jusqu'ici dans les Index des volumes précédents.

48. (103) A 35 *li* au S. E. de la s.-p. de *Teng-fong* (préf. et prov. de *Ho-nan*).

48. (104) Aujourd'hui s.-p. de *T'ai-k'ang*, (préf. de *Tch'en-tcheou*, prov. de *Ho-nan*).

48. (105) Cette expression a fourni à *T'ao Tsong-i* le titre de son *Tchouo keng lou* (composé en 1366) ; ce titre signifie « Livre écrit après que le labour est fini », c'est-à-dire dans les moments de loisir que laisse la tâche journalière.

48. (106) Il s'adresse à ses compagnons de travail. On verra à la fin de ce chapitre de quelle manière *Tch'en Cheng*, quand il fut devenu roi, tint sa promesse.

48. (107) Un petit esprit ne peut comprendre les intentions d'un grand génie. *Yen Che-kou* considère les mots [] et [] comme désignant deux oiseaux : l'oie

¹ Les n° de note sont précédés du n° de chapitre. Les renvois à des notes du même chapitre ne mentionnent pas le n° du chapitre, à la différence des renvois à des notes d'autres chapitres.

sauvage et la grue. Mais *Se-ma Tcheng* cite un passage de *Che tse* qui prouve que ces deux caractères s'appliquent à un seul oiseau, la grande grue.

48. (108). Le mot [], dit *Yen Che-kou*, (*Ts'ien Han chou*, chap. XXXI, p. 1 r°), désigne la porte d'un *li* ; un *li* est un groupe de 50 familles dans une ville ; le *lu* était donc proprement la porte qui fermait une ruelle dans laquelle étaient groupées un certain nombre de familles : on sait que ces portes existent encore dans nombre de villes de Chine. Les commentateurs ne sont pas d'accord sur la valeur exacte de l'expression « ceux qui demeuraient sur le côté gauche des ruelles » ; d'après une explication de *Mong K'ang*, (*Ts'ien Han chou*, chap. XLIX, p. 5 v°) reproduite par *Se-ma Tcheng* (*Mém. hist.*, chap. XLVIII, p. 1 r°), à l'époque des *Ts'in* on faisait habiter sur le côté gauche des ruelles ceux qui étaient exemptés des corvées militaires ; maintenant, comme on manque d'hommes, on entre dans les ruelles pour réquisitionner même ces exemptés. Suivant *Yng Chao*, approuvé par *Yen Che-kou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XXIV, a, p. 3 v°), les empereurs *Ts'in* auraient commencé par réquisitionner pour les corvées ceux qui demeuraient sur le côté gauche des ruelles ; ils auraient eu l'intention de réquisitionner ensuite ceux qui habitaient sur le côté droit, mais leur dynastie prit fin avant qu'ils eussent eu le temps de recourir à cette dernière mesure. Il est probable que, comme l'indique *Fang Pao* dans le *Che ki p'ing lin* (chap. XLVII, p. 1 v°), la réquisition se faisait en prenant un homme par famille.

48.(109) On comptait, à l'époque des *Ts'in*, sept catégories de condamnés parmi lesquels on prenait ceux dont on avait besoin pour les corvées militaires ; c'étaient :

1. les fonctionnaires ayant commis quelque faute ;
2. les vagabonds ;
3. ceux qui vivaient aux dépens de leurs beaux-parents (*tchoei siu*, « les gendres parasites »).
4. les marchands ;
5. ceux qui ont été autrefois inscrits sur le rôle des commerçants ;
6. ceux dont le père et la mère ont été inscrits sur le rôle des commerçants ;
7. ceux dont le grand-père et la grand-mère ont été inscrits sur le rôle des commerçants (cf. *Ts'ien Han chou*, chap. VI, p. 13 r°, et le commentaire de *Tchang Yen*).

Quand ces sept catégories ne suffirent plus, on réquisitionna ceux qui habitaient sur le côté gauche des ruelles ; cf. *Ts'ien Han chou*, chap. VI, p. 5 v° :

« Sous les *Ts'in*, les soldats envoyés en garnison ne pouvaient supporter le climat (du pays où on les envoyait) ; ceux qui tenaient garnison mouraient à la frontière ; ceux qui étaient chargés des transports tombaient sur les grandes routes. Le peuple des *Ts'in* considérait que partir (en corvée) équivalait à être envoyé au lieu d'exécution. C'est pourquoi on envoyait en corvée les condamnés, et c'était ce qu'on appelait les garnisons pénitentiaires. On commença par envoyer les officiers frappés d'une condamnation, ainsi que les gendres parasites et les marchands, puis ceux qui avaient été autrefois inscrits sur le rôle des commerçants, puis ceux dont le grand-père et la grand-mère ou dont le père et la mère avaient été autrefois inscrits sur le rôle des commerçants ; ensuite on entra dans les ruelles pour réquisitionner ceux qui demeuraient du côté gauche (cf. la note précédente) et on les fit partir.

48.(110) D'une indication du *Kouo ti tche*, il résulte que *Yu-yang* était à 18 *li* au sud de la s.-p. actuelle de *Mi-yun* (préf. de *Choen-tien*, prov. de *Tche-li*).

48.(111) Le *Ts'ien Han chou* supprime ce membre de phrase ; mais, un peu plus loin, il écrit [], « dans leur marche, ils arrivèrent au (chef-lieu du) district de *Ta-tsë*, (dans la préfecture) de *K'i* ». Par la suite du récit, on verra en effet que la troupe d'hommes qui était envoyée à *Yu-yang*, au nord de Péking, se trouvait arrêtée à *Ta-tsë*, près de la préfecture de *K'i*, quand *Tch'en Cheng* se révolta. La préfecture de *K'i* était au sud de l'actuelle préf. sec. de *Sou*, dans le nord de *Ngan-hoei* ; elle avait fait partie de l'ancien territoire du royaume de *Tch'ou*, et c'est pourquoi *Tch'en Cheng* y trouva une population assez disposée à le soutenir dans son audacieuse entreprise contre les *Ts'in*.

48.(112) D'après le commentateur *Yao Tch'a*, cité par *Se-ma Tch'eng*, un sage caché aurait envoyé au général de *Ts'in*, *Tchang Han*, qui devint plus tard roi de *Yong*, une lettre dans laquelle il était dit :

« *Li Se*, agissant en faveur de *Eul-che*, a fait dégrader dix-sept de ses frères aînés et a mis sur le trône le roi actuel (c.-à-d. *Eul Che*).

Ainsi *Eul-che* n'aurait été que le dix-huitième fils de *Ts'in Che-hoang-ti*.

48.(113) Cf. tome II, p. 182, lignes 11-13.

48.(114) Cf. tome II, p. 192-193.

48.(115) Sur *Hiang Yen*, grand-père de *Hiang Yu*, cf. tome II, note 07.103.

48.(116) [] littéralement : « vous aux pieds de qui je me tiens ». Dans le *Yeou yang tsa tsou*, écrit vers la fin du VIII^e siècle par *Toan Tch'eng-che* (cf. Wylie, *Notes on Chin. Lit.*, p. 155), on lit (chap. I, p. 9 v^o) :

« Depuis l'époque des *Ts'in* et des *Han*, lorsqu'on s'adresse au Fils du Ciel, on lui dit *pi hia* (vous au bas des degrés de la salle du trône de qui je me tiens) ; à l'héritier présomptif impérial, *tien hia* (vous au bas de la salle princière de qui je me tiens) ; à un général, *hoei hia* (vous au pied de l'étendard de qui je me tiens) ; à un ambassadeur, *tsie hia* (vous au pied de l'insigne de délégation de qui je me tiens), ou *kou hia* (vous au bas du char de qui je me tiens) ; à un haut fonctionnaire ayant des appointements de 2000 *che*, *ko hia* (vous au pied du bâtiment à étages de qui je me tiens) ; à un père ou une mère, *si hia* (vous aux genoux de qui je suis) ; des personnes de rang égal s'adressent la parole en se disant *yu tsou hia* (vous aux pieds de qui je suis).

Ce texte nous montre la valeur primitive du terme *ko hia* qui aujourd'hui s'est presque entièrement substitué à l'expression *tsou hia* dans les conversations entre personnes de rang égal. Il n'est pas certain cependant que l'auteur du *Yeou yang tsa tsou* ait raison de considérer toutes ces façons de s'exprimer comme formant une même catégorie. Suivant une autre explication, en effet, l'expression *pi hia* ne signifierait pas simplement : « vous au bas des degrés de la salle du trône de qui je me tiens » ; elle donnerait à entendre que la personne qui parle, n'osant apostropher directement l'Empereur en personne, s'adresse aux fonctionnaires qui se tiennent au pied des degrés menant à la salle du trône ; voici en effet ce que dit *Yng Chao* (*Ts'ien Han chou*, chap. I, b, p. 1 v^o) :

« Le mot [a] désigne les degrés par lesquels on accède à la salle du trône. Les souverains avaient toujours des hommes armés qui étaient rangés sur les côtés de ces degrés. Quand les divers fonctionnaires voulaient s'adresser à la plus haute majesté, ils n'osaient pas l'indiquer du geste et de la voix ; c'est pourquoi ils appelaient ceux qui étaient au pied des degrés pour s'adresser à eux ; on avait ainsi l'intention de recourir à l'intermédiaire de gens de condition humble pour parvenir jusqu'à sa majesté. C'est de la même manière qu'on dit maintenant *tien hia* (en s'adressant aux gens qui sont au bas de la salle princière), *ko hia* (en s'adressant aux gens qui sont au bas du bâtiment à étages), *che tchè* (en

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

s'adressant à ceux qui sont aux côtés de la personne qu'on veut atteindre), *tche che*, (en s'adressant à ceux qui sont de service). Toutes ces expressions sont du même genre.

Le *Heou Han chou* (chap. LX, a, p. 1 r°) nous fournit un exemple de l'expression [] : vers l'an 30 de notre ère, *Sou King*, écrivant à *Lieou Kong*, commence par lui dire : « Je vous souhaite une bonne santé », et, pour formuler le vœu, se sert de la phrase [], qui signifie littéralement : « Que ceux qui sont de service auprès de votre seigneurie ne souffrent d'aucune peine. » Le commentaire de 676 explique que, par respect, on s'adresse ainsi, non à la personne même à qui on parle en réalité, mais à ceux qui sont à ses côtés. Cf. *Li ki*, chap. *Tsa ki*, trad. Couvreur, tome II, p. 118.

— Quant à l'expression [], nous la relevons deux fois dans les documents du troisième siècle de notre ère trouvés par M. A. Stein au nord du *Lop-nor*.

— De ces témoignages, il résulte que les expressions telle que [] (vous aux pieds de qui je suis) ne peuvent être entièrement assimilées aux expressions telles que [a .] ou *ko hia*, comme aurait pu le faire croire le passage du *Yeou yang tsa tsou* cité au début de cette note.

48.(117) Le devin voulait apparemment les mettre en garde en leur disant qu'ils trouveraient la mort dans cette entreprise et deviendraient eux-mêmes des êtres démoniaques. Mais *Tch'en Cheng* et *Ou Koang* interprétèrent cette parole comme un avis d'avoir recours à des procédés surnaturels pour frapper l'imagination populaire.

48.(118) Sur le sens du mot [], cf. *Hoai nan tse*, chap. II, p. 19 r° :

« Les oiseaux volent à plus de huit mille pieds de hauteur : les quadrupèdes se réfugient au milieu des bois et des fourrés d'herbe [] ; cependant le malheur les atteint.

Le commentaire de *Kao Yeou* à ce passage est ainsi conçu :

« Des arbres rassemblés, c'est ce qu'on appelle *ts'ong* ; des fourrés d'herbe, c'est ce qu'on appelle *p'ou*. »

48.(119) Le *Ts'ien Han chou* écrit [] : « des lumières qui allaient de tous côtés ».

48.(120) Sur les croyances superstitieuses dont est entouré le renard en Chine, cf. De Groot, *The religious system of China*, vol. IV, pp. 188-196.

48.(121) Pour comprendre les révoltes qui éclatèrent sous le règne de *Eul-che hoang-ti*, il faut se rappeler l'ancien antagonisme des royaumes de *Ts'in* et de *Tch'ou*. *Ts'in Che-hoang-ti* avait réussi à assurer le triomphe de *Ts'in* ; mais, à sa mort, le pays de *Tch'ou* songea à secouer le joug. C'est pour cette raison que *Tch'en Cheng*, homme du *Ho-nan*, c.-à-d. du pays de *Tch'ou*, annonça sa révolte comme le triomphe prochain de *Tch'ou* ; après lui, *Hiang Yu* se proclama roi de *Tch'ou* et aurait conservé l'empire, si le triomphe imprévu des *Han* n'avait définitivement supprimé la rivalité plusieurs fois séculaire de *Ts'in* et de *Tch'ou*.

48.(122) Cela signifie, dit *Yen Che-kou*, que lorsqu'on a obtenu ce qu'on désirait il n'est pas nécessaire d'avoir des descendants. Au point de vue de la psychologie chinoise, ce passage ne laisse pas que d'être intéressant : les descendants mâles sont la possibilité pour une famille d'obtenir des honneurs de plus en plus considérables ; mais, quand une famille est arrivée au faite de la gloire en la personne d'un de ses représentants, il n'est plus nécessaire qu'elle se perpétue, car elle ne pourrait plus que déchoir.

48.(123) C'est, dit *Yen Che-kou*, afin de se distinguer du commun des hommes qu'ils retirèrent la partie du vêtement qui couvrait l'épaule droite.

48.(124) Plus tard (voy. p. 14 et note 137), *Tch'en Cheng* donna à son empire le nom de « *Tch'ou agrandi* ». Cf. tome II, note 08.133.

48.(125) Ils offrirent en sacrifice aux dieux les têtes des commandants qu'ils avaient tués (*Yen Che-kou*).

48.(126) Cf. p. 7 et note 11, à la fin.

48.(127) D'après le *Kouo ti tche*, la ville sous-préfecturale de *Fou-li*, qui dépendait de l'arrondissement de *Siu*, fut, sous les *Han*, la ville de *Tchou-i*. Elle se trouvait sur le territoire de l'actuelle préf. sec. de *Sou*, dans le nord du *Ngan-hoei*.

48.(128) A 46 *li* au S. O. de l'actuelle préf. sec. de *Sou*.

48.(129) Ce caractère se prononce ici *ts'ó*. La ville de *Ts'ó* était au S. O. de la s.-p. actuelle de *Yong-tch'eng* (préf. de *Koei-të*, prov. de *Ho-nan*).

48.(130) A 10 *li* à l'E. de l'actuelle s.-p. de *Lou-i* (préf. de *Koei-të*, prov. de *Ho-nan*).

48.(131) Au N. de l'actuelle s.-p. de *Tchë-tch'eng* (préf. de *Koei-të*, prov. de *Ho-nan*).

- 48.(132) Auj. préf. sec. de *Po* (préf. de *Yng-tcheou*, prov. de *Ngan-hoei*).
- 48.(133) Auj. ville préfectorale de *Tch'en-tcheou* (prov. de *Ho-nan*). On sait que de 278 à 241 av. J.-C., *Tch'en* avait été la capitale du royaume de *Tch'ou* ; c'est pourquoi, en 209 av. J.-C., *Tch'en Cheng* était assuré de trouver dans cette ville d'anciens partisans des rois de *Tch'ou* à qui la domination des *Ts'in* était odieuse. D'autre part, c'est à *Tch'en* que vivait *K'ong Fou*, descendant de Confucius à la huitième génération, comme nous l'apprend le *K'ong ts'ong tse* (§ 17 ; cf. tome V, note 47.624) ; or *K'ong Fou* et tous les Confucéens qui étaient groupés autour de lui détestaient les *Ts'in* à cause de la proscription des livres et de la persécution dirigée contre les lettrés ; aussi accueillirent-ils avec joie *Tch'en Cheng*, en qui ils saluaient un libérateur ; *K'ong Fou* accepta de lui la charge de *po-che*, et fut d'ailleurs plus tard entraîné dans sa ruine (cf. tome V, p. 432).
- 48.(134) Le gouverneur était à la tête d'une commanderie ; le préfet administrait une préfecture. Mais, s'il y avait bien une préfecture de *Tch'en*, il n'y avait pas de commanderie de ce nom. La mention du gouverneur, de même que, plus loin, celle du vice-gouverneur, paraissent introduites ici par erreur ; il ne peut être question que du préfet et du vice-préfet.
- 48.(135) L'explication la plus plausible qui ait été donnée de ce nom est que cette porte de la ville de *Tch'en* était celle qui commandait la route menant à la ville de *Ts'iao* (cf. ci-dessus et n. 132) ; c'est pourquoi on l'appelait la porte de *Ts'iao*.
- 48.(136) Cf. tome V, note 43.303, et tome II, note 08.234 à la fin.
- 48.(137) Cf. p. 12 et n. 124. - Suivant une explication de *Tchang Yen*, approuvée par *Yen Che-kou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XXI, p. 2 r°), l'expression [] signifierait « *Tch'ou* bandé » ; en effet, *Tch'ou* vaincu par *Ts'in* avait été comme un arc détendu ; maintenant il était de nouveau comme un arc bandé. Quelque ingénieuse que soit cette interprétation, je ne crois pas pouvoir l'accepter, car on trouve ailleurs (*Mém. hist.*, chap. LXXXIX, p. 2 r°) l'expression [], « le roi du *Tch'ou* agrandi », où le mot [] ne saurait être compris comme signifiant « bandé ».
- 48.(138) *Ou Chou* n'est autre que *Ou Koang* ; Cf. p. 5, ligne 4.
- 48.(139) A 17 *li* au S. O. de la s.-p. actuelle de *Yong-tsë* (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*). *Yong-yang* était une position stratégique importante, à 15 *li*

à l'ouest de laquelle *Ts'in Che-hoang-ti* avait établi le fameux grenier de *Ngao* (cf. tome II, note 07.312).

48.(140) Les biographies de *Tchang Eul* et de *Tch'en Yu* forment le chapitre LXXXIX des *Mémoires historiques*.

48.(141) La partie du *Ho-nan* qui est au nord du *Hoang ho*, l'ouest du *Tche-li* et la majeure partie du *Chan-si*. La capitale de *Tchao* avait été en dernier lieu *Han-tan* (auj. s.-p. de *Han-tan*, préf. de *Koang-p'ing*, prov. de *Tche-li*).

48.(142) Auj., s.-p. de *Feou-yang* (pref. de *Ying-tcheou*, prov. de *Ngan-hoei*).

48.(143) Auj., préf. sec. de *Cheou* (pref. de *Fong-yang*, prov. de *Ngan-hoei*).

48.(144) Cf. p. 12, ligne 13.

48.(145) Le *Kouo ti tche* place *Tong-tch'eng* à 50 *li* au S. E. de la ville qui est encore aujourd'hui la s.-p. de *Ting-yuan* (pref. de *Fong-yang*, prov. de *Ngan-hoei*).

48.(146) *Tch'en Cheng*.

48.(147) On sait que, à l'époque des Six Royaumes, la capitale de *Wei* avait été la ville de *Ta-leang* (auj. *K'ai fong fou*, dans le *Ho-nan*).

48.(148) Le territoire de *Ho-nan fou* où se trouvent le *Hoang ho* et les rivières *Lo* et *I* : d'où le nom de *San-tch'oan*, « Les trois cours d'eau ».

48.(149) *Ou Koang*.

48.(150) La dignité de *tchou-kouo* avait existé autrefois dans le royaume de *Tch'ou* ; c'est pourquoi *Tch'en Cheng* la rétablit. C'est par inadvertance que *Se-ma Ts'ien* appelle ailleurs (chap. LXXXIX, p. 2 v°) *Ts'ai Ts'e* le conseiller d'État prince de *Fang* ; *Tch'en Cheng* ne fit aucune nomination de conseiller d'État.

48.(151) D'après *Tchang Cheou-tsie*, *Fang* est identique à la préfecture de *Ou-fang*, laquelle se trouvait à 40 *li* à l'ouest de la s.-p. actuelle de *Soei-p'ing* (pref. de *Jou-ning*, prov. de *Ho-nan*).

48.(152) Auj., s.-p. de *Chang-ts'ai* (pref. de *Jou-ning*, prov. de *Ho-nan*).

48.(153) Il était devin.

48.(154) Cf. p. 8, note 115.

48.(155) *Hoang Hie*, prince de *Tch'oan-chen*, était un général de *Tch'ou* qui avait été mis à mort en 238 av. J.-C. Cf. tome IV, p. 416, ligne 5.

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

- 48.(156) Cf. tome II, p. 205, note 06.450.
- 48.(157) Nous lisons ailleurs (tome II, p. 193-194) que, lorsque *Ts'in Che-hoang-ti* fit aménager sa propre sépulture dans la montagne *Li*, il employa aux travaux plus de sept cent mille hommes ; c'est à ces gens, ou du moins à ce qui en restait, qu'on rendit la liberté.
- 48.(158) Le *Kouo ti tche* dit : « L'ancien poste de *Ts'ao-yang*, qu'on appelle aussi poste de *Hao-yang*, est à 14 *li* au S. E. de la s.-p. de *T'ao-lin* ; Pt dans l'arrondissement de *Chàn*. *T'ao-lin* est aujourd'hui la s.-p. de *Ling-pao* (préf. sec. de *Chàn*, prov. de *Ho-nan*).
- 48.(159) Le premier caractère se prononce ici *min*. La s.-p. de *Min-tch'é* existe encore aujourd'hui ; elle dépend de *Ho-nan fou*.
- 48.(160) Ancienne capitale du royaume de *Tchao* ; cf. tome V, note 43.101 à la fin.
- 48.(161) Il s'agit ici de *Ts'ai Ts'é* qui avait le titre de *chang-tchou-kouo* : cf. p. 15 et note 150. Voyez chap. LXXXIX, p. 2 v^o.
- 48.(162) En d'autres termes, vous prétendez combattre *Ts'in* à cause de sa méchanceté ; mais, si vous commettez vous-même des actions cruelles, vous vous conduirez d'une manière aussi haïssable que *Ts'in* et on n'aura plus alors aucune raison de se rattacher à vous plutôt qu'à *Ts'in*, ce dernier n'étant point encore anéanti.
- 48.(163) Il les entoure des plus grands égards, mais sans les relâcher ; c'est ce qu'exprime le mot (*Yen Che-kou*).
- 48.(164) *Tch'eng-tou* est aujourd'hui la ville préfectorale de ce nom, capitale du *Se-tch'oan*. Cet envoi dans un fief lointain constituait une sorte de bannissement sous couleur honorifique.
- 48.(165) *Se-ma Ts'ien* écrit « à son fils, *Tchang Ngao* », mais le *Ts'ien Han chou* spécifie avec raison qu'il s'agit du fils du *Tchang Eul*.
- 48.(166) Le nord du *Tche-li*.
- 48.(167) *Tchang Yen* dit que le titre de *tsou-che* est identique à celui de *ts'ao-che*.
- 48.(168) Le commanderie de *Chang-kou*, qui existait dès l'époque de *Ts'in Che-hoang-ti*, avait son centre administratif dans la s.-p. actuelle de *Hoai-lai* (préf. de *Siuen-hoa*, prov. de *Tche-li*).

- 48.(169) Cf. tome II, note 06.463.
- 48.(170) Cf. p. 15, lignes 8-9.
- 48.(171) *Ti* est le nom d'une préfecture que l'empereur *Ngan* (107-125 ap. J.-C.) appela *Lin-tsi* ; elle se trouvait au N. O. de la s.-p. actuelle de *Kao-yuen* (préf. de *Ts'ing-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).
- 48.(172) On se rappelle que la capitale de *Wei* avait été *Ta-leang* (*K'ai-fong fou*).
- 48.(173) De la suite du récit, il résulte que *T'ien Tsang* était un des généraux de *Tch'en Cheng* qui avaient été placés sous les ordres de *Ou Koang* pour assiéger la ville de *Yong-yang*.
- 48.(174) Le même personnage que *Tcheou Wen* ; cf. pp. 15-16.
- 48.(175) Le mot [] est ici pour le mot [], qui est la leçon du *Ts'ien Han chou*.
- 48.(176) *Ou Koang* ou *Ou Chou* ; cf. p. 15, et n. 149.
- 48.(177) *Tch'en Cheng* ou le roi *Tch'en*.
- 48.(178) *Ling-yn* était un titre qui, dans l'ancien État de *Tch'ou*, équivalait au titre de conseiller d'État ; cf. tome IV, p. 386.
- 48.(179) Cf. note 140.
- 48.(180) Le général de *Ts'in*.
- 48.(181) A 35 *li* au S. E. de la s.-p. actuelle de *Teng-fong* (préf. et prov. de *Ho-nan*).
- 48.(182) Le caractère [] est vraisemblablement erroné, car *T'an* se trouvait dans le *Chan-tong*, fort loin du théâtre des hostilités ; il est probable, comme le fait remarquer *Tchang Cheou-tsie*, qu'il faut lire *Kia M3*, qui est aujourd'hui encore le nom d'une s.-p. au S. O. de *Ho-nan fou*, fort proche par conséquent de la ville de *Yang-tch'eng* dont était originaire *Teng Yue*.
- 48.(183) Cf. p. 12 et n. 128.
- 48.(184) Au N. E. de la préf. sec. actuelle de *Hiu* (prov. de *Ho-nan*).
- 48.(185) Il faut lire [], comme dans le *Ts'ien Han chou*. Cette ville fut, à l'époque des Han, une préfecture du royaume de *Se-choei* ; elle était à 50 *li* au S. E. de l'actuelle s.-p. de *Sou-ts'ien* (préf. de *Siu-tcheou*, prov. de *Kiang-sou*).
- 48.(186) Cf. p. 12 et n. 128.

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

- 48.(187) Cf. p. 12 et n. 127.
- 48.(188) Au S. O. de la s.-p. de *Hoai-ning* (préf. de *Siu-tcheou*, prov. de *Kiang-sou*). Dans le nom de cette ville, le premier caractère [] est indiqué par les commentateurs comme pouvant aussi se prononcer *ts'ieou*.
- 48.(189) A 80 *li* au N. O. de la s.-p. actuelle de *Hiu-i* (préf. sec. de *Se*, prov. de *Ngan-hoei*).
- 48.(190) A 30 *li* au S. O. de la s.-p. actuelle de *T'an-tch'eng* (préf. de I, prov. de *Chan-tong*). Cette ville était le siège administratif de la commanderie de *Tong-kai*.
- 48.(191) Cf. p. 15, lignes 16-17, et p. 17, n. 151.
- 48.(192) *Se-ma Ts'ien* désigne ainsi le mois *tch'ieou* qui est le douzième et dernier de la série duodénaire ; ce mois comprenait les jours du 3 janv. au 1^{er} fév. de l'année 208 av. J.-C. C'est donc à cette époque que mourut *Tch'en Cheng* ; cf. tome III, p. 59, avant-dernière ligne.
- 48.(193) Auj., s.-p. de *Feou-yang*, qui fait partie intégrante de la ville préfectorale de *Yng-tcheou* (prov. de *Ngan-hoei*).
- 48.(194) On appelait *Tch'eng-fou* inférieur une localité située à l'E. de la ville de *Tch'eng fou*. La ville de *Tch'eng fou* elle-même est celle qui fut une préfecture à l'époque des *Han* ; elle se trouvait à 29 *li* au S. E. de l'actuelle préf. sec. de *Po* (préf. de *Yng-tcheou*, prov. de *Ngan-hoei*). Il ne faut pas la confondre avec une autre ville de *Tch'eng fou* qui était dans le *Ho-nan* (cf. tome IV, note 36.137).
- 48.(195) Au S. de la s.-p. actuelle de *T'ang-chan* (préf. de *Siu-tcheou*, prov. de *Kiang-sou*).
- 48.(196) Le titre de *kiuan-jen* désignait originairement celui qui présidait aux nettoyages ; mais cet emploi de domestique avait fini par devenir une charge de la cour. Suivant une autre explication, les *kiuan-jen* devaient être assimilés aux *ye-tchë*, dont le nom signifie proprement l'annonciateur (des hôtes) et désignait sans doute aussi à l'origine une certaine catégorie de serviteurs du palais.
- 48.(197) Ce nom de [] leur avait été donné parce que, afin de se distinguer, ils se coiffaient d'un bonnet vert. Cf. tome II, note 07.127.
- 48.(198) A 60 *li* au N. O. de la s.-p. actuelle de *T'ai-ho* (préfecture de *Yng-tcheou*, prov. de *Ngan-hoei*).

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

- 48.(199) Cf. p. 12, n. 128.
- 48.(200) Auj. ville préfectorale de *Nan-yang* (prov. de *Ho-nan*).
- 48.(201) La passe *Ou* était le défilé méridional qui donnait accès dans le pays de *Ts'in* ; elle commandait la route allant de *Nan-yang fou* à *Si-ngan fou* ; elle se trouvait à 180 *li* à l'E. de l'actuelle préf. sec. de *Chang*, au S. E. de *Si-ngan fou*.
- 48.(202) Auj. encore, s.-p. de *Sin-ts'ai* (préf. de *Jou-ning*, prov. de *Ho-nan*).
- 48.(203) *Hien-yang*, capitale des *Tsin*, était au N. de la rivière *Wei*.
- 48.(204) Cf. p. 21, lignes 2-4.
- 48.(205) Au nord de l'actuelle s.-p. de *Yu-t'ai* (préf. sec. de *Tsi-ning*, prov. de *Chan-tong*).
- 48.(206) A 4 *li* au N. O. de la s. p. actuelle de *Ting-t'ao* (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).
- 48.(207) Le roi de *Ts'i* était ce *T'ien Tan* qui s'était mis lui-même sur le trône de *Ts'i* ; cf. p. 19, lignes 1-2.
- 48.(208) Voyez à l'index du tome II [c.a. : utiliser : Édition/Rechercher] les nombreux passages où *K'ing Pou* a déjà été cité. Ce personnage est appelé *Yng Pou* dans le *Ts'ien Han chou*.
- 48.(209) D'après *P'ei Yn*, au moment de la révolte de *Tch'en Cheng*, *K'ing Pou* s'était rallié au parti de *Ou Joei*, prince de *P'ouo* ; c'est pourquoi on l'appelait un rebelle de *P'ouo*. Sur la localité de *P'ouo*, cf. tome II, note 07.251.
- 48.(210) au S. O. de la s.-p. actuelle de *Sin-ts'ai*, *Ho-nan*.
- 48.(211) Cf. tome II, p. 257. A partir de ce moment (1-29 juillet 203), les événements qui suivent sont racontés dans le chap. sur *Hiang Yu* ; cf. tome II, p. 257 et suiv.
- 48.(212) Cf. p. 6 et n. 106.
- 48.(213) Appellation de *Tch'en Cheng*. Ce rustre désigne ainsi familièrement le roi.
- 48.(214) Il y a ici un passage qui ne peut être qu'inintelligible en traduction. Pour exprimer l'idée d'opulence, l'ancien compagnon de *Tch'en Chë* s'était servi du mot *houo* qui appartenait au parler local de *Tch'ou* ; son propos parut

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

drôle, et c'est pourquoi on conserva cet idiotisme dans la locution que rapporte *Se-ma Ts'ien*.

48.(215) Sur l'emplacement de *T'ang*, cf. p. 22, n. 195. Quoique *Tch'en Chè* fût mort avant d'avoir pu mener à bien son entreprise, c'est lui, cependant, qui fut en définitive le promoteur de la destruction des *Ts'in* ; c'est pourquoi le fondateur de la dynastie *Han* reconnut son mérite en affectant un certain nombre de familles à l'entretien de sa tombe. Cf. tome II, p. 399, où il est dit qu'on assigna dix familles (et non trente) à la garde de la tombe de *Tch'en Chè* en 195 avant J.-C.

48.(216) C'est-à-dire qu'il jouit des sacrifices qu'on lui offre régulièrement. Sur l'expression [], cf. tome III, p. 453, note 28.289, et tome IV, p. 191, n. 1.

48.(217) *Tch'ou Chao-suen* ; cf. Introduction, p. CCIII.

48.(218) A partir d'ici, *Tch'ou Chao-suen* reproduit la première partie de la fameuse composition de *Kia I* intitulée « Réquisitoire contre les *Ts'in* ». Nous en avons déjà donné la traduction dans le tome II, p. 225-231.

CHAPITRE XLIX : Les femmes d'empereurs

@

49.(101) Comparez à ce chapitre le chapitre XCVII, a, du *Ts'ien Han chou*, qui porte le même titre, mais qui est rangé dans la section des monographies (*lie tchoan*).

49.(102) Le sens propre de l'expression *wai ts'i* paraît être celui que lui attribue ici *Se-ma Ts'ien*, à savoir « les femmes d'empereurs ». Par extension, cependant, ce terme en est venu à désigner aussi « ceux qui sont parents d'empereur par les femmes », et ce sens est celui qui est le plus usuel dans les textes historiques. Cf. *Mém. hist.*, chap. CVII, p. 6 r° :

« (Les marquis de) *Wei-k'i* et *Ou-ngan* eurent tous deux des situations importantes en leur qualité de parents de l'empereur par les femmes.

De même, *Ts'ien Han chou*, chap. XVIII, p. 1 r° :

« Quand les *Han* eurent pris le pouvoir, il y eut deux hommes qui furent faits marquis parce qu'ils étaient parents de l'empereur par les femmes et qu'ils avaient contribué à conquérir l'empire.

49.(103) L'historien a en vue deux catégories de souverains : d'une part les fondateurs de dynasties, d'autre part ceux qui, montés sur le trône par droit d'hérédité, ont affermi leur empire par leur bon gouvernement. Ce sont ces deux sortes de princes que nous retrouvons indiqués dans le *Ts'ien Han chou* (chap. XVIII, p. 1 r°) par la phrase :

« depuis l'antiquité, les princes que ont reçu (du Ciel) le mandat (de régner), et ceux qui produisirent la prospérité au milieu (d'une dynastie). . . »

49.(104) *Yu* le grand épousa une fille de la principauté de *T'ou-chan*. Cf. *Ta Tai li* (§ 63, *Ti hi*) :

« *Yu* prit femme dans la principauté de *T'ou-chan* ; la fille (du prince) de *T'ou-chan* s'appelait *Niu-kiao* (la fille *Kiao*) ; elle enfanta *K'i*.

La montagne *T'ou*, qui donna son nom à la principauté de *T'ou-chan*, paraît être celle qui se trouve à 8 *li* de la s.-p. actuelle de *Hoai-yuan* (préf. de *Fong-yang*, prov. de *Ngan-hoei*) ; *Yu* le grand passe pour avoir réuni les seigneurs sur la montagne *T'ou* (*Tchou chou ki nien*, Legge, C. C., III, Prol., p. 117 [c.a. : trad. Biot] ; *Tso tchoan*, 7^e année du duc *Ngai* ; *Ta Ts'ing i t'ong tche*, chap. LXXXVII, p. 2 v°).

49.(105) Cf. *Kouo yu* (chap. VII, p. 1 v°, *Tsin yu*, 1^e partie) :

« Autrefois, quand *Kie*, de la dynastie *Hia*, attaqua la principauté de *Che*, les gens de la principauté de *Che* lui donnèrent pour femme *Mo-Hi* ; *Mo-Hi* devint sa favorite, et alors elle joua un rôle aussi important que celui de *I-yn* pour causer la ruine de la dynastie *Hia*.

En d'autre termes, *I-yn*, qui fut le conseiller du fondateur de la dynastie *Yn*, fut puissamment aidé dans son entreprise de renverser la dynastie *Hia* par *Mo-Hi* dont l'influence néfaste mena l'empereur *Kie* à sa ruine. *Hi* était le nom de clan des princes de *Che* ; le nom de *Mo-Hi* paraît signifier « Hi la cadette ».

49.(106) *Kien-ti*, mère de *Sie* qui fut l'ancêtre des empereurs de la dynastie *Yn*, était une fille de la famille princière de *Song* ; cf. tome I, p. 173.

49.(107) Cf. tome I, note 03.201, p. 207 et p. 228, note 04.172.

49.(108) *Kiang Yuen* était la mère de *Heou-tsi*, maître des *Tcheou* ; cf. tome I, p. 209.

49.(109) *Jen* l'aînée fut la mère du roi *Wen* ; cf. *Che king*, section *Ta ya*, 1^e décade, ode 2 et ode 6 et la note de Legge, dans C. C., vol. IV, p. 433.

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

49.(110) Cf. tome I, p. 280-289.

49.(111) Les hexagrammes du Ciel et de la Terre, par lesquels s'ouvre le *I king*, symbolisent les principes mâle et femelle dont l'union produit tous les êtres.

49.(112) L'ode *koan-ts'iu*, qui est en tête du *Che king*, loue une femme vertueuse ; on sait cependant que *Se-ma Ts'ien* considérait cette poésie comme ayant une intention satirique (cf. tome III, note 14.106 et tome V, note 47.491). Il oppose donc ici le *Che king* au *I king*, de même que, dans la phrase suivante, il oppose le *Tch'o'en ts'ieou* au *Chou king*. Dans ce passage, de même que dans les exemples historiques qui viennent d'être rappelés, l'historien montre l'importance des femmes alternativement pour le bien et pour le mal.

49.(113) Les mots [[]] sont employés dans le *Chou king* (chap. *Choen tien*, à la fin) pour exprimer la manière dont l'empereur *Choen* donna en mariage ses deux filles à celui qui devait être plus tard l'empereur *Yu* le grand.

49.(114) À la date de la 2^e année du duc *Yn* (221 av. J.-C.), le *Tch'o'en-ts'ieou* rapporte qu'un certain *Lie Siu*, officier de la principauté de *Ki*, vint dans le pays de *Lou* pour y chercher la fille du duc de *Lou*, fiancée au marquis de *Ki*. Le commentateur *Kong-yang* fait remarquer que, si le *Tch'o'en-ts'ieou* mentionne les cas où des ducs de *Lou* envoyèrent des représentants chercher leurs fiancées dans des pays étrangers (p. ex. 3^e année du duc *Hoan*, 7^e mois ; 1^e année du duc *Siuen*, 1^{er} mois ; 14^e année du duc *Tch'eng*, en automne), il passe en général sous silence les cas où des princes étrangers ont député des officiers dans le pays de *Lou* à la rencontre de leurs fiancées. Pourquoi relevons-nous une exception à cet usage à la date de la 2^e année du duc *Yn*, c.-à-d. dès le début du *Tch'o'en-ts'ieou* ? D'après *Kong-yang*, c'est parce qu'on manqua pour la première fois en cette occasion à la règle qui voulait qu'un prince vînt *en personne* à la rencontre de sa fiancée ; en envoyant un de ses officiers dans le pays de *Lou* pour y chercher sa future femme, le prince de *Ki* dérogea aux rites et c'est pourquoi le *Tch'o'en-ts'ieou* mentionne ce fait, la singularité même de cette mention constituant un blâme déguisé. On voit que *Se-ma Ts'ien* partage l'avis de *Kong-yang* dont le commentaire jouissait d'une grande faveur à l'époque des *Han* occidentaux. Mais on remarquera une fois de plus combien les prétendues intentions satiriques du *Tch'o'en-ts'ieou* sont difficiles à saisir, ce qui n'a rien de surprenant, car elles n'ont jamais existé que dans l'esprit des commentateurs.

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

49.(115) Si un prince ou un père ne peuvent ravir à un sujet ou à un fils leur bonheur conjugal, à plus forte raison un sujet ou un fils sont-ils impuissants à rien faire contre le bonheur conjugal du prince ou du père. Il semble donc qu'une femme d'empereur, quand son mari partage son amour, soit assurée de la félicité. Mais c'est alors qu'intervient la mystérieuse et insondable destinée : parmi ces souveraines, les unes n'ont pas d'enfants mâles qui puissent devenir les héritiers du trône ; d'autres, qui ont vu leur fils désigné pour recevoir la succession impériale, assistent à quelqu'un de ces retours du sort qui bouleversent soudain les cours et qui chassent ou font périr l'héritier présomptif.

49.(116) Le *yn* et le *yang*, le principe femelle et le principe mâle.

49.(117) *Ngo-kiu* est l'appellation de celle qui fut la fameuse impératrice *Lu*, ; cf. tome II, p. 327-329 et 406-442. La sœur aînée de l'impératrice *Lu* avait pour appellation *Tchang-kiu* ; cf. tome II, note 09.135.

49.(118) Le futur empereur *Hiao-hoei*.

49.(119) Le roi de *Tchao* n'est autre que *Jou-i*, fils de la *fou-jen Ts'ï*. Sur la manière atroce dont l'impératrice *Lu* se livra à ces exécutions, voyez tome II, p. 409-470.

49.(120) Cf. tome II, note 07.301.

49.(121) D'une part, elle était la petite-fille de l'impératrice douairière, étant la fille de sa fille ; d'autre part, elle était sa bru, ayant épousé son fils l'empereur *Hiao-hoei*.

49.(122) Puisqu'on pouvait contester la légitimité du jeune empereur qui n'était qu'un enfant supposé.

49.(123) Cf. tome II, p. 413 et suite.

49.(124) Cf. tome II, note 09.195.

49.(125) Cf. tome II, note 09.171. Ce jeune empereur n'est pas celui qu'on avait fait passer pour l'enfant de l'impératrice, femme de *Hiao-hoei*, car celui-ci n'avait pas tardé à être mis à mort pour une parole imprudente (cf. tome II, p. 419)

49.(126) *Tch'ong ling* est le nom de la sépulture de *Kao-tsou*. Elle se trouvait à 30 *li* à l'E. de la s.-p. actuelle de *Hien-yang*), au N. de la rivière *Wei*. Cf. tome II, p. 402, n. 3 vers la fin.

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

49.(127) Ce palais se trouvait au nord du palais *Wei-yang* qui était la résidence habituelle des premiers empereurs de la dynastie *Han*. Le palais *Wei-yang* lui-même était au n. de l'ancienne ville de *Tch'ang-ngan*.

49.(128) Cf. tome II, p. 395, lignes 8-10, et p. 443 et suiv.

49.(129) L'impératrice douairière *Pouo* fut la mère de l'empereur *Hiao-wen*.

49.(130) On sait que la capitale de l'ancien royaume de *Ou* était d'abord à *Mei-li*, dans le voisinage de la s.-p. actuelle de *Ou-si* (préf. de *Tch'ang-tcheou*, prov. de *Kiang-sou*) ; à partir du roi *Ho-lu* (514-496), elle se trouva dans la ville qui est aujourd'hui *Sou-tcheou fou* (prov. de *Kiang-sou*).

49.(131) L'ex-roi de *Wei* est *Wei Pao* qui, à cette époque, n'avait pas encore pris le titre de roi de *Wei* ; c'est donc par anticipation qu'il est appelé ici l'ex-roi de *Wei*.

49.(132) Celle qui fut plus tard une des femmes de l'empereur *Kao-tsou* et qui, plus tard encore, devint l'impératrice douairière *Pouo* lorsque son fils, l'empereur *Hiao-wen*, fut monté sur le trône.

49.(133) Aujourd'hui, s.-p. de *Chan-yn*, faisant partie constituante de la cité préfectorale de *Chao-hing* (prov. de *Tchë-kiang*). La sépulture du père de la future impératrice douairière *Pouo* se trouvait sur une montagne que le *Kouo ti tche* appelle la montagne *Tsie* ou *Tsi* (peut-être faut-il prononcer *tcha*), à 3 *li* au N. O. de la s. p. de *Koei-ki*, qui fait elle aussi partie intégrante de la cité préfectorale de *Chao-hing*.

49.(134) Cf. tome III, p. 63. J'adopte dans tout ce paragraphe les dates indiquées dans les tableaux chronologiques, car elles paraissent être plus exactes que les dates qui figurent dans les annales principales de *Hiang Yu* et de *Kao-tsou*.

49.(135) La prédiction de *Hiu Fou* paraissait lui promettre l'empire puisqu'elle annonçait que l'enfant que mettrait au monde la fille de la dame *Wei* serait un Fils du Ciel. *Wei Pao* pouvait croire que cet enfant naîtrait des rapports qu'il avait eu lui-même avec la fille que la dame *Wei* avait fait entrer dans son harem.

49.(136) Les commanderies de *Ho-tong* et de *Chang-tang* ; cf. tome III, p. 79.

49.(137) Les tableaux chronologiques marquent la mort de *Wei Pao* à deux dates différentes, l'une se trouvant dans le mois compris entre le 13 sept. et le

11 oct. 204, l'autre dans le mois compris entre le 7 mai et le 5 juin 203. La première de ces deux indications est celle qui est exacte.

49.(138) « Le belvédère *Tch'eng-kao* du palais *Ho-nan* ». La leçon paraît fautive et il est vraisemblable qu'il faut substituer le mot [] au mot [] ; le sens est alors : « le belvédère qui était à *Tch'eng-kao* dans la commanderie de *Ho-nan* ». Le *Ts'ien Han chou* (chap. XCVII, a, p. 3 r°) donne la leçon : « le belvédère *Ling* à *Tch'eng-kao*, dans le *Ho-nan* ». *Tch'eng-kao* est aujourd'hui la s.-p. de *Se-choei* (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*). Le roi de *Han* s'était échappé de *Yong-yang* entre le 17 juillet et le 24 août 204 pour venir se réfugier à *Tch'eng-kao*, d'où il ne sortit qu'entre le 7 mai et le 5 juin 203 (cf. tome III, p. 81, h, où *Se-ma Ts'ien* a écrit par erreur *Yong-yang* au lieu de *Tch'eng-kao*). C'est pendant la première partie de ce séjour à *Tch'eng-kao* qu'il eut avec la future femme d'empereur *Pouo* les rapports d'où devait naître celui qui serait un jour l'empereur *Hiao-wen* ; voyez la note suivante.

49.(139) Le *Ts'ien Han chou* écrit : « Dans l'année, elle enfanta le (futur) empereur *Wen* qui, à l'âge de huit ans, reçut le titre de roi de *Tai*. » Nous savons, d'autre part (tome III, p. 103, lignes 21-22), que le futur empereur *Wen* reçut le titre de roi de *Tai* le 10 mars 196. Du rapprochement de ces deux indications, nous pouvons conclure qu'il était né en 203 ; cela confirme ce que nous avons dit à la fin de la note précédente, à savoir que c'est pendant l'année 204 que *Han Kao-tsou* (alors simple roi de *Han*) eut des rapports avec la femme d'empereur *Pouo*.

49.(140) Cf. tome II, p. 407 et 410.

49.(141) Cf. tome II, p. 407, 453, 457.

49.(142) Cf. tome III, p. 154, lignes 7-8. — Le chapitre géographique du *Ts'ien Han chou* mentionne une préfecture de *Tche*, qui était à 15 *li* au S. de la s.-p. actuelle de *Tsi-yuen* (préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*) ; mais *Se-ma Tch'eng* pense que le fief de *Pouo Tchao* ne devait pas être si éloigné de la capitale, et il propose de l'identifier hypothétiquement avec la localité de *Tche-tao t'ing*, à l'E. de *Tch'ang-ngan*. La localité de *Tche-tao* se trouve mentionnée à diverses reprises dans le tome II, p. 217, 352, 425.

49.(143) Le *Ta Ts'ing i t'ong tche* (chap. CLXXIX, p. 2 v°) place l'ancienne ville de *Yo-yang* à 70 *li* au N. E. de la s.-p. actuelle de *Lin-t'ong* (préf. de *Si-ngan*, prov. de *Chàn-si*). Cf. tome II, p. 58, n. 7, où le nom de *Yo-yang* est transcrit par erreur *Li-yang* et où la distance de 15 *li* au N. E. de *Lin-t'ong* est inexacte.

49.(144) On a vu plus haut (p. 33, n. 133) que la tombe du père de l'impératrice douairière *Pouo* se trouvait près de *Chao-hing fou* (prov. de *Tché-kiang*).

49.(145) Le mot [], dit le dictionnaire de *K'ang-hi*, désigne la chambre mortuaire élevée sur la tombe des empereurs ou des hauts personnages. Nous lisons dans la biographie de *Se-ma Siang-jou* (*Ts'ien Han chou*, chap. LVII, b, p. 4 v^o) que ce poète fameux reçut le titre de « préposé à la chambre funéraire de l'empereur *Hiao-wen* ». L'usage d'élever sur les sépultures des chambres funéraires n'aurait commencé qu'à l'époque des *Tsin*, s'il faut en croire un texte que le dictionnaire de *K'ang-hi* cite comme provenant du Traité de la Musique dans les Mémoires historiques de *Se-ma Ts'ien*, quoiqu'il ne figure point dans ce traité.

— Quant au mot [a] dans l'expression [][a], il désigne le groupe de terres dont les revenus étaient affectés à l'entretien de la chambre funéraire ; cf. l'expression [---a] qui désigne les terres du domaine royal assignées aux seigneurs pour leur permettre de subvenir aux frais de la purification (bain et lavage de tête) exigée d'eux avant leur comparution devant le Fils du Ciel (cf. tome IV, p. 455, note 42.128).

49.(146) On appelait [] le magistrat placé à la tête d'une préfecture de moins de dix mille foyers, et [] son assistant ou vice-préfet. Cf. tome II, p. 532, lignes 4-6.

49.(147) La mère de l'impératrice douairière *Pouo*.

49.(148) La dame *Wei*, mère de l'impératrice douairière *Pouo*, était, comme nous l'avons vu (p. 32 et n. 31), de la famille de *Wei Pao*. Or celui-ci (*Mém. hist.*, chap. XC, p. 1 r^o) était un descendant des anciens rois de *Wei* qui régnèrent à l'époque des Six Royaumes. Ainsi tous les membres de la famille de la dame *Wei* pouvaient rattacher leur généalogie aux anciens rois de *Wei*.

49.(149) A savoir *Pouo Tchao*, marquis de *Tche* ; cf. p. 36 et n. 142.

49.(150) Le *Nan ling*, ou sépulture du Sud, était ainsi nommé parce qu'il était à 10 *li* au Sud du *Pa ling*, sépulture de l'empereur *Hiao-wen*. Le *Nan ling* et le *Pa ling* étaient à l'E. de la s.-p. actuelle de *Hien-ning* qui fait partie intégrante de la cité préfectorale de *Si-ngan* (prov. de *Chàn-si*).

49.(151) Ainsi, l'impératrice douairière *Pouo* se fit enterrer près de son fils, et non près de son mari.

- 49.(152) Mère de l'empereur *King*.
- 49.(153) Au S. E. de la s.-p. actuelle de *Ou-i*, (préf. sec. de *Ki*, prov. de *Tche-li*). Cf. ci-dessous, n. 159.
- 49.(154) Le futur empereur *Hiao-wen*.
- 49.(155) L'aîné de ces deux fils devint plus tard l'empereur *King* ; il naquit, nous dit le *Ts'ien Han chou* (chap. XCVII, a, p. 3 v°), la septième année du règne de l'empereur *Hiao-hoei* (188).
- 49.(156) Ce fut, dit le *Ts'ien Han chou* (ch. XCVII, a, p. 3 v°), la princesse aînée de *Koan-t'ao*. Cette princesse épousa *Tch'en Ou*, marquis de *T'ang-i* (cf. tome III, p. 140), et eut une fille qui fut l'impératrice *Tch'en*, femme de l'empereur *Ou*.
- 49.(157) Cf. tome III, p. 104, lignes 3-6.
- 49.(158) Cf. tome III, p. 100, lignes 21-24. *Se-ma Ts'ien* omet ici de noter que, de 176 à 169, *Lieou Ou* eut le titre de roi de *Hoai-yang* ; cf. tome III, p. 96, lignes 18-21.
- 49.(159) Cf. p. 38 et n. 153. Le *Kouo ti tche* dit que la tombe de *Teou Chao-kiun* était à 27 *li* au S. E. de la s.-p. de *Ou-i*, et *Tchang Cheou-tsie* cite ce témoignage en entendant que *Li Chao-kiun* était le nom du père de l'impératrice douairière *Teou*. Mais il se trompe, car, ainsi qu'on va le voir, *Li Chao-kiun* fut le frère cadet de cette impératrice. D'après une tradition que rapporte *Se-ma Tch'eng*, le père de l'impératrice aurait dû se cacher à l'époque troublée des *Tsin* et se serait noyé en pêchant dans un étang ; quand l'empereur *King* fut monté sur le trône, l'impératrice douairière fit combler le creux où avait péri son père et éleva au S. de *Koan-tsin* un grand tumulus que le peuple désigna communément sous le nom de : le monticule vert de la famille *Teou*.
- 49.(160) Cf. p. 36, n. 145.
- 49.(161) Cf. p. 36-37.
- 49.(162) C'est-à-dire qu'il changea de maître une dizaine de fois.
- 49.(163) Auj. s.-p. de *I-yang* (préf. et prov. de *Ho-nan*).
- 49.(164) Nom personnel de (*Teou*) *Chao-kiun*.
- 49.(165) [] est ici l'équivalent de [], qui est la leçon du *Ts'ien Han chou*.
- 49.(166) pour entrer au service de l'impératrice *Lu* ; cf. p. 38, lignes 5-8.

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

- 49.(167) D'après *Se-ma Tcheng*, le mot [] désignerait ici de l'eau dans laquelle on a fait cuire du riz.
- 49.(168) Le texte de *Se-ma Ts'ien* présente ici les quatre mots [----] qui ont été supprimés avec raison dans le texte du *Ts'ien Han chou* car, malgré les explications de *Se-ma Tcheng* dans les éditions ordinaires des *Mém. Hist.*, et de *Tong Fen* dans le *Che ki p'ing lin*, ces quatre mots ne présentent aucun sens satisfaisant.
- 49.(169) *Tcheou P'ou*, marquis de *Kiang*, et le général *Koan Yng* (cf. l'Index du tome II) avaient été les deux hauts dignitaires qui, au péril de leur vie, avaient pris la tête du mouvement dirigé contre la faction des *Lu*. Après avoir triomphé des *Lu*, ils pouvaient craindre de voir la famille *Pouo* prendre à son tour une influence prépondérante, et c'est pourquoi ils se hâtent d'aviser aux moyens de prévenir les empiètements possibles des parents de la nouvelle impératrice.
- 49.(170) C.-à-d. : si notre entreprise contre les membres de la famille *Lu* a réussi.
- 49.(171) *Teou Tchang-kiun* et *Teou Chao-kiun*, le frère aîné et le frère cadet de l'impératrice *Teou*.
- 49.(172) Fils aîné de l'impératrice *Teou*.
- 49.(173) Cf. tome III, p. 154, ligne 4. [c.a. : il faut bien évidemment lire la date de 157, et non de 197 mentionnée par erreur dans l'édition de 1969, pour la mort de l'empereur Hiao-wen, cf. tome II.]
- 49.(174) Le *Kouo ti tche* identifie le marquisat de *Tchang-ou* avec la s.-p. de *Lou-tch'eng* qui se trouvait à 70 *li* au N. E. de l'actuelle préf. sec. de *Ts'ang* (préf. de *Tien-tsin*, prov. de *Tche-li*).
- 49.(175) Cf. tome III, p. 153, lignes 8-10.
- 49.(176) Dans le voisinage de la s.-p. actuelle de *Nan-p'í* (préf. de *T'ien tsin*, prov. de *Tche-li*).
- 49.(177) Cf. tome II, p. 498-499.
- 49.(178) Cf. tome III, p. 157, ligne 17.
- 49.(179) Cf. tome III, p. 462, lignes 4-7.
- 49.(180) Cf. p. 37-38 et n. 150.
- 49.(181) Mère de l'empereur *Ou*.

- 49.(182) Cf. tome II, p. 285, n. 3 et p. 367, ligne 1.
- 49.(183) Sur *Tsang T'ou*, qui fut roi de *Yen* de 205 à 202, voyez l'index du tome II.
- 49.(184) *Wang Sin* reçut en 145 le titre de marquis de *Kai* ; cf. tome III, p. 156, lignes 4 et 5.
- 49.(185) De ces deux filles, l'aînée fut femme de l'empereur *Hiao-king* et devint plus tard l'impératrice-douairière *Wang*, mère de l'empereur *Ou* ; la seconde, *Eul-hiu*, fut aussi une des femmes secondaires de l'empereur *Hiao-king* et mit au monde quatre fils, comme on le lira plus loin.
- 49.(186) La future impératrice douairière *Wang*.
- 49.(187) *Tsang Eul* espérait que ses deux filles, lorsqu'elles auraient été élevées en dignité, seraient pour elle-même un appui.
- 49.(188) Il refusa d'accepter le divorce qu'on lui imposait ; alors, pour couper court à ses réclamations, *Tsang Eul* fit entrer sa fille dans le harem de l'héritier présomptif.
- 49.(189) Le futur empereur *Hiao-king*.
- 49.(190) Le futur empereur *Ou*.
- 49.(191) *Mei-jen* est un des titres attribués aux femmes d'empereurs ou de princes impériaux. Cf. tome II, p. 533. Celle qui devait être plus tard l'impératrice douairière *Wang* avait alors le titre de *mei-jen*.
- 49.(192) *Fou-jen* est le titre immédiatement supérieur à celui de *mei-jen*.
- 49.(193) *Se-ma Tcheng* cite le *Han Ou kou che* d'après lequel le futur empereur *Ou* serait né le 7^e jour du 7^e mois de l'année *i-yeou*, première du règne de l'empereur *King*. Cette date, qui correspond au 31 juillet 156, ne saurait être exacte, puisque l'impératrice *Wang*, d'après l'anecdote qu'on vient de lire, se serait trouvée enceinte antérieurement au 6 juillet 157.
- 49.(194) Il sera question plus loin de ces quatre fils qui tous eurent le titre de roi.
- 49.(195) Sa grand-mère.
- 49.(196) L'impératrice *Pouo* fut dégradée le neuvième mois de la sixième année (151) du règne de l'empereur *King* ; cf. *Ts'ien Han chou*, chap. V, p. 2 v^o.

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

- 49.(197) Fille aînée de l'impératrice-douairière *Teou* et sœur aînée de l'empereur *King* ; cf. pp. 38-39 et notes 55-56.
- 49.(198) Dans l'espérance qu'elle serait un jour impératrice lorsque l'héritier présomptif *Yong* serait monté sur le trône.
- 49.(199) Ce fut ainsi que la fille de la princesse aînée *P'iao* et de *Tch'en Ou* devint la femme du futur empereur *Ou* (cf. p. 39, n. 56).
- 49.(200) Remarquez que le fait de cracher derrière de dos de quelqu'un est indiqué ici comme une pratique destinée à causer du mal à cette personne.
- 49.(201) Il s'agit d'artifices magiques.
- 49.(202) Littéralement : « Après les cent années ». Cette formule est usuelle quand on parle de la mort d'un empereur.
- 49.(203) Cf. p. 44, ligne 11.
- 49.(204) L'impératrice *Pouo* venait alors d'être dégradée (entre le 26 sept. et le 25 oct. 151), et la place d'impératrice était vacante.
- 49.(205) Au lieu du mot [], le *Ts'ien Han chou* donne la leçon [] ; le sens est alors : « Le texte de la requête que le *ta-hing* présenta à ce sujet était ainsi conçu . . . »
- 49.(206) Le *ta-hing* était un fonctionnaire préposé aux rites.
- 49.(207) Cf. tome III, p. 101, lignes 15-19.
- 49.(208) Cette date et la précédente sont indiquées dans le *Ts'ien Han chou* (chap. V, p. 2 v°).
- 49.(209) Cf. tome III, p. 156, lignes 4-6. — Kai est une ville du *Chan-tong* qui est mentionnée à deux reprises dans *Mencius* (*II*, b, 6 et *III*, b, 10) ; d'après le dictionnaire de *K'ang-hi*, ce nom devrait être lu *kǎ*, au lieu de *kái* ; mais j'hésite à tenir compte de ces anciennes prononciations quand elles ne sont pas indiquées par les commentateurs mêmes de *Se-ma Ts'ien* ou du *Ts'ien Han chou* ; il est évident, en effet, que la prononciation peut avoir changé entre l'époque de *Mencius* et celle de *Se-ma Ts'ien*.
- 49.(210) L'empereur *Ou*, né au commencement de l'année 156, était donc âgé de 16 ans (à la chinoise) quand il monta sur le trône.
- 49.(211) Grand-mère maternelle de l'empereur *Ou*.

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques

Tome VI

49.(212) Cf. tome III, p. 156, note 19.163. *T'ien Fen* et *T'ien Cheng* étaient les fils nés du second mariage de *Tsang Eul* : cf. p. 43, lignes 19-20.

49.(213) Il y a ici une inexactitude assez singulière : l'empereur *King* eut en réalité quatorze fils ; l'un d'eux devint l'empereur *Ou* ; les treize autres furent nommés rois. Cf. tome III, p. 118-119 et *Ts'ien Han chou*, chap. XIV, p. 18 r°.

49.(214) Sœur cadette de l'impératrice douairière *Wang* ; cf. p. 44, lignes 16-17.

49.(215) Ces quatre fils sont : *Lieou Yue*, roi *Hoei* de *Koang-tch'oan* ; *Lieou Ki*, roi *K'ang* de *Kiao-tong* ; *Lieou Tch'eng*, roi *Ngai* de *Ts'ing-ho* ; *Lieou Choen*, roi *Hien* de *Tch'ang-chan*. Quoique la rédaction de *Se-ma Ts'ien* puisse prêter à l'équivoque, ces quatre rois sont déjà compris dans le nombre des treize (et non douze) rois, fils de l'empereur *King*, mentionnés dans la phrase précédente. Cf. tome III, p. 119.

49.(216) On a vu plus haut (p. 44, ligne 8) que cette impératrice avait eu trois filles et un fils.

49.(217) Père de l'impératrice-douairière *Wang*.

49.(218) Cf. p. 43 et n. 182.

49.(219) *Tsong Eul*, mère de l'impératrice-douairière *Wang*.

49.(220) Ceci paraît inexact ; le *Ts'ien Han chou* (ch. XCVII, a, p. 5 r°) dit que l'impératrice-douairière *Wang* mourut quinze ans après l'empereur *King*, la troisième année *Yuen-cho*, et ailleurs (ch. VI, p. 5 r°) il donne la date de cette mort comme étant le jour *kong-ou* du sixième mois de la troisième année *yuen-chou* (25 juin 126).

49.(221) Le *Kouo ti tche* place le *Yang ling*, sépulture de l'empereur *King*, à 40 *li* à l'E. de la s.-p. de *Hien-yang*.

49.(222) A savoir *Wang Sin*, *Tien Fou* et *T'ien Tch'eng*.

49.(223) A l'époque où *Se-ma Ts'ien* écrivait, l'impératrice *Wei*, femme de l'empereur *Ou*, était encore en vie et son fils était l'héritier présomptif du trône. Mais, en 91 av. J.-C., la malheureuse affaire des sortilèges causa leur mort à tous deux.

49.(224) Dans la biographie de *Wei Ts'ing*, frère cadet de l'impératrice *Wei*, (*Mém. hist.*, chap. CXI), on apprend que sa mère était une servante du marquis de *P'ing-yang* et que son père était un certain *Tcheng Ki* qui eut des

rapports avec cette femme. Mais il ne paraît point établi que *Tcheng Ki* ait été aussi le père de l'impératrice *Wei*. En réalité, la mère de *Wei Ts'ing* et de l'impératrice *Wei* fut de mœurs plutôt légères et, comme ses enfants ne pouvaient guère savoir au juste qui était leur père, ils prirent pour nom de famille celui de leur mère.

49.(225) Le marquis de *P'ing-yang*, *Ts'ao Cheou*, avait épousé la sœur aînée de l'empereur *Ou*, qui était devenue par ce mariage la princesse de *P'ing-yang*.

49.(226) On remarquera ici que l'empereur *Ou* est appelé par son nom posthume ; cependant *Se-ma Ts'ien* ne parle pas dans ce paragraphe des événements de l'année 91 qui amenèrent la mort de l'impératrice *Wei* ; il devait donc écrire avant l'année 91 et, quand il parle de l'empereur *Ou*, il aurait dû dire « l'empereur actuel ». Il faut donc que le texte primitif de *Se-ma Ts'ien*, ait été ici remanié à une date postérieure à la mort de l'empereur *Ou* (87).

49.(227) Cf. tome II, p. 425, note 09.163.

49.(228) Cf. tome III, p. 442, n. 4.

49.(229) Au lieu de [], le *Ts'ien Han chou* donne la leçon [] « amasser ». Il faut alors traduire « les jolies femmes qu'elle avait réunies »

49.(230) L'empereur était en voyage et c'est dans un de ses chars qu'il eut des rapports avec *Wei Tse fou*.

49.(231) note de Max Kaltenmark.

49.(232) Cette date est indiquée dans la biographie de *Wei Ts'ing* (*Mém. hist.*, chap. CXI, p. 1 v°).

49.(233) La princesse de *Tchou-i*, la princesse de *Che-i* et la princesse aînée *Wei* qui devint plus tard la princesse de *Tang-li* lorsqu'on lui fit épouser en l'an 113 le magicien *Loan Ta* (cf. tome III, p. 480).

49.(234) Ce fils, nommé *Kiu*, est celui qui devait être l'héritier présomptif *Li*.

49.(235) *P'iao*, princesse aînée de *Koan-t'ao*. Cf. p. 39 et note 156.

49.(236) Le *Han Ou kou che* cité par *Se-ma Tcheng* dit que son nom personnel était *A-kiao*.

49.(237) Cf. p. 46. La sœur aînée de l'empereur *King* avait porté, durant le règne de son frère, le titre de princesse aînée ; quand son neveu, l'empereur *Ou*, fut monté sur le trône, elle devint la princesse douairière aînée

49.(238) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XCVII, a, p. 6 r°), une certaine *Tch'ou Fou* fut accusée avec ses complices d'avoir eu recours en faveur de l'impératrice à des maléfices, à des sacrifices et à des conjurations. Il y eut plus de 300 personnes qui furent impliquées dans cette affaire et qui furent condamnées à la peine de mort. La tête de *Tch'ou Fou* fut exposée sur la place publique ; quant à l'impératrice *Tch'en*, on lui enleva ses dignités et on l'interna dans le palais *Tch'ang-men* ; le poète *Se-ma Siang-jou* intercèda en sa faveur dans une de ses compositions littéraires, et il semble bien qu'elle soit effectivement rentrée en grâce pendant quelque temps, puisque *Se-ma Ts'ien* nous dit un peu plus loin qu'elle chercha par tous les moyens possibles à avoir un fils ; cela suppose évidemment qu'elle avait eu de nouveau des relations avec l'empereur (voyez les annotations critiques de l'édition de *K'ien-long*).

49.(239) C'est seulement deux ans après le renvoi de l'impératrice *Tch'en* que *Wei Tse fou* enfanta un fils et fut nommée impératrice.

49.(240) note de Max Kaltenmark.

49.(241) Son frère aîné.

49.(242) Frère cadet de l'impératrice. C *Mém. hist.*, chap. CXI.

49.(243) Ici ce terme désigne les *Hiong-nou*.

49.(244) Cf. tome III, p. 166-167.

49.(245) Le mot « maillot » ne rend pas très exactement l'expression chinoise [ab]. Le mot [a] désigne, d'après *Tchang Cheou-tsie* (*Mém. hist.*, chap. CXI, p. 2 v°), une pièce d'étoffe longue d'1 pied et 2 pouces et large de 8 pouces qui sert à attacher l'enfant sur le dos (de la mère). Le mot [b] désigne les langes d'un petit enfant.

49.(246) Le 22 mai 124, *Wei K'ang* fut nommé marquis de *I-tch'oén* ; *Wei Pou-i*, marquis de *Yn-ngan* ; *Wei Teng*, marquis de *Fa-kan*. Cf. tome III, p. 163, 168, 161.

49.(247) Elle avait la même mère que l'impératrice ; mais elle était, comme elle, de naissance irrégulière (cf. p. 49 et n. 224) ; aussi ne pouvait-elle être légalement considérée comme sa sœur aînée.

49.(248) La biographie de ce célèbre général se trouve dans le chap. CXI des *Mém. hist.*

49.(249) Cf. tome III, p. 123, lignes 15-17.

49.(250) Ces cinq personnes paraissent être *Wei Ts'ing*, *Houo K'iu-ping* et les trois fils de *Wei Ts'ing*, qui d'ailleurs ne furent anoblis qu'en considération de leur père.

49.(251) Cf. tome III, p. 113, lignes 7-10.

49.(252) Cette date est celle qui est indiquée dans le chap. XIV, p. 19 v°, du *Ts'ien Han chou* où il est dit que le roi de *Tch'ang-i* reçut ce titre la quatrième année *t'ien-han*, le sixième mois, le jour *i-tch'éou*. Ailleurs cependant (chap. VI, p. 13 r°), le *Ts'ien Han chou* rapporte cette nomination au quatrième mois. Le nom personnel de ce roi était *Po*. *Tchang Cheou-tsie* dit par erreur que son nom était *Ho* : (*Lieou*) *Ho* fut le fils et le successeur de (*Lieou*) *Po*.

49.(253) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XCVII, a, p. 6 r° - 7 r°) raconte comment le magicien *Chao-wong* évoquait le fantôme de la *fou-jen Li* devant l'empereur ; il nous a conservé en outre les compositions littéraires que l'empereur fit lui-même en souvenir de cette femme qu'il aimait. D'après *Se-ma Ts'ien* (tome III, p. 470), c'est la *fou-jen Wang*, et non la *fou-jen Li*, que *Chao-wong* évoquait.

49.(254) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXXV.

49.(255) Dans le chap. CXXV, p. 2 r°, *Se-ma Ts'ien* écrit : « Son surnom fut l'Accordeur des notes musicales et des tuyaux sonores ». D'après le *Ts'ien Han chou*, ce serait là, non un surnom, mais une fonction ; d'une part, en effet, cet ouvrage nous apprend (chap. VI, p. 12 r°) que, en 104 av. J.-C., on institua (pour *Li Yen-nien*) la fonction d'accordeur des sons et des tuyaux sonores ; d'autre part (chap. XCVII, a, p. 7 r°), il donne à *Li Yen-nien* le titre de surintendant accordeur des tuyaux sonores.

49.(256) Dans le chap. CXXV, p. 2 r°, *Se-ma Ts'ien* dit que *Li Yen-nien* lui-même se livra à la débauche avec des femmes du harem impérial. D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XCVII, a, p. 7 r°), ce crime de lèse-majesté aurait été commis par *Li Ki*, frère cadet de *Li Yen-nien*.

49.(257) Cet événement devrait se placer entre l'année 104 et l'année 101, si le témoignage de *Se-ma Ts'ien* était ici digne de foi ; mais il est à remarquer que, d'après les chap. CX et LXXII, *Li Koang-li* fut nommé marquis en un temps où la famille *Li* n'avait pas encore été exterminée ; cette extermination n'aurait eu lieu qu'en 91, lors de l'affaire des maléfices, et elle aurait été la cause qui engagea *Li Koang-li* à se rendre aux *Hiong-nou* en 90.

49.(258) Cf. *Mém. hist.*, chap. CXXIII.

49.(259) Cette date nous est fournie par le *Ts'ien Han chou*, chap. XVII, p. 15 v°. En 90 av. J.-C., *Li Koang-li* fut battu par les *Hiong-nou* et se soumit à eux.

49.(260) D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XIV, p. 18 v° et 19 r°), le roi de *Yen* et le roi de *Koang-ling* furent tous deux nommés le 12 juillet 117. Le premier régna 37 ans et se suicida en l'année 80 ; le second régna 63 ans, mais fut lui aussi obligé de se donner la mort en l'année 54.

49.(261) Voir plus loin, p. 59-61, l'addition de *Tch'ou Chao-suen*, où il est question de cette femme et où le titre qu'elle portait est expliqué.

49.(262) Tout ce qui suit, jusqu'à la fin du chapitre, est une addition de *Tch'ou Chao-suen* au texte de *Se-ma Ts'ien*. Mais, cette addition ayant été commentée par *Tchang Cheou-tsie*, les annotations critiques de l'édition de *K'ien-long* supposent que les mots « maître *Tch'ou* dit » ne devaient pas encore, à l'époque de *Tchang Cheou-tsie*, avertir le lecteur que l'auteur n'était plus *Se-ma Ts'ien*.

49.(263) La mère de l'empereur *Ou*.

49.(264) *Siu Koang* dit que son nom personnel était *Sou* ; elle devint, comme on le verra plus loin, princesse de *Sieou-tch'eng*.

49.(265) Cf. p. 43, ligne 22.

49.(266) Comme cela se fait encore maintenant au moment où l'empereur va passer.

49.(267) Une des portes de la ville de *Tch'ang-ngan* portait le nom de [] (prononcez *koang*). Elle paraît avoir été ainsi appelée parce qu'elle s'ouvrait sur la route menant au fameux pont [--] sur lequel on traversait la rivière *Wei*. On sait que le *Tch'ang-ling* et le bourg de ce nom qui s'était agrégé auprès de cette sépulture impériale se trouvaient au nord de la rivière *Wei*.

49.(268) Le [] était plus petit que ce que nous entendons par le mot « quartier » et ne comprenait guère que les familles groupées dans une même ruelle.

49.(269) Où résidait l'impératrice-douairière *Wang*, mère de la fille *Kin* et de l'empereur *Ou*.

49.(270) Pendant que le cortège était en marche, l'empereur avait fait annoncer sa venue aux officiers préposés à la porte du palais *Tch'ang-lo* afin qu'ils rédigeassent la feuille d'introduction qui lui permettrait d'être admis sans aucun délai auprès de sa mère.

49.(271) Remarquez que l'empereur régnant, en s'adressant à sa mère, s'appelle lui-même « votre sujet ».

49.(272) Cf. *Ts'ien Han chou* (chap. LVIII, p. 5 v°), où, au nombre des gratifications faites en 73 av. J.-C. par l'empereur *Siu* à *Houo Koang*, on mentionne []. Dans le traité sur les sacrifices *fong* et *chan* (tome III, p. 480, lignes 14-15), nous avons déjà trouvé la phrase [] et le commentateur *P'ei Yn* (*Mém. hist.*, chap. XII, p. 4 v°) cite à ce propos le *Han chou yn i* qui dit : « Il y avait (pour les résidences) un classement suivant l'ordre des caractères *kia*, *i* ; c'est pourquoi on les appelait *ti* (ordre, rang). » Il semble résulter de cette glose qu'il y avait un certain nombre (dix au maximum) de catégories de palais qu'on distinguait entre elles par les caractères cycliques de la série dénaire *kia*, *i*, *ping*, *ting*. . .

49.(273) Les trois filles nées de l'empereur *King* et de l'impératrice *Wang*. Cf. p. 48, lignes 1-4.

49.(274) Il aurait donc eu le même nom personnel que son arrière-grand-père maternel *Wang Tchong* ; cf. p. 48, ligne 8. Mais *Se-ma Tcheng* croit que cela n'est pas possible et que *Tch'ou Chao-suen* fait erreur.

49.(275) D'après *Siu Koang*, elle aurait été la première épouse du fils héritier présomptif de *Lieou Ngan*, roi de *Hoai-nan* (cf. tome III, p. 95).

49.(276) *Tchao-suen* commet ici une erreur. *Wei Ts'ing* n'eut que trois fils ; l'aîné, *Wei K'ang*, fut d'abord marquis de *I-tch'oén*, de 124 à 116 ; plus tard, en 104, il reçut le titre de marquis de *Tch'ang-p'ing* qu'avait porté son père ; cf. tome III, p. 163, lignes 3-4 et p. 167, lignes 1-3.

49.(277) *Wei Tse fou*, qui n'était qu'une fille de naissance obscure, a pu, en devenant impératrice, élever toute sa famille au plus haut degré de gloire ; il ne faut donc pas regretter, quand une fille vient à naître, qu'elle n'ait pas été un garçon.

49.(278) La princesse aînée de *Yang-sin*, sœur aînée de l'empereur *Ou*, avait épousé le marquis de *P'ing-yang* et était devenue ainsi princesse de *P'ing-yang*. Ce marquis de *P'ing-yang*, que *Se-ma Ts'ien* (chap. XVIII p. 2 v°) appelle *Ts'ao Che*, tandis que le *Ts'ien Han chou* (chap. LV, p. 1 r°) l'appelle *Ts'ao Cheou*, ce qui est, d'après *Se-ma Tcheng*, une abréviation fautive du caractère [] qu'on devait prononcer *tche* ou *che*, ce marquis donc mourut en 132 av. J.-C. (tome III, p. 139, ligne 6).

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

49.(279) On a vu plus haut (p. 49, lignes 4-5) que la future impératrice *Wei*, ainsi que ses frères, avaient été au service du marquis de *P'ing-yang*.

49.(280) La transformation qui s'opère dans un homme quand il s'élève à une très haute situation.

49.(281) *Se-ma Ts'ien* lui-même a déjà mentionné cette favorite (cf. p. 55, ligne 4).

49.(282) Son surnom était [ab], expression qui signifie « la belle », d'après le *Fang yen* de *Yang Hiong* (52 av. J.-C. - 18 ap. J.-C.). Mais l'usage populaire avait déformé ce surnom de manière à l'assimiler au titre de *hing-ho* [ac] que portaient certaines femmes du harem. Cependant, d'après le texte du *Ts'ien Han chou* dont il va être question à la note 284 ci-dessous, le titre auquel il est fait ici allusion devrait aussi être écrit [ab].

49.(283) Sur les fonctionnaires dont les appointements étaient dits *tchong eul ts'ien che* et *eul ts'ien che*, voyez tome II, p. 526, note a21.102.

49.(284) J'ai donné quelques indications au sujet des titres des femmes de l'empereur dans le tome II, p. 533. On peut les compléter au moyen d'un texte du *Ts'ien Han chou* (chap. XCVII, a, p. 1 v^o) qui nous fournit plus de détails, mais qui se rapporte à l'état de choses existant à la fin de la dynastie des *Han* occidentaux. Au-dessous de l'impératrice, les femmes secondaires, qu'on désignait par le terme générique de *fou-jen*, étaient distinguées en 14 catégories :

1. les *tchao-i* (instituées au temps de l'empereur *Yuen*, 48-33 av. J.-C.) ; leur rang est celui des conseillers d'État et elles vont de pair avec les rois-vassaux (tome II, p. 530) ;
2. les *tsie-yu* ; leur rang est celui des hauts dignitaires de premier rang et elles vont de pair avec les seigneurs apanagés (tome II, p. 529, n^o 20) ;
3. les *hing-ngo* ; leur rang est celui des fonctionnaires *tchong eul ts'ien che* et elles sont assimilées aux seigneurs de l'intérieur des passes (tome II, p. 529, n^o 19) ;
4. les *gong-hoa* ; leur rang est celui des fonctionnaires payés juste 2000 *che* (Cf. tome II, note a21.102 ; *tchen* est ici l'équivalent de *tchong*) et elles sont assimilées aux *ta chang tsao* (tome II, p. 529, n^o 16) ;
5. les *mei-jen* ; leur rang est celui des fonctionnaires payés 2000 *che* ; et elles sont assimilées aux *chao chang tsao* (tome II, p. 529, n^o 15) ;

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

6. les *pa-tse* ; leur rang est celui des fonctionnaires payés 1000 *che* et elles sont assimilées aux *tchong-keng* (tome II, p. 529, n° 13) ;
7. les *tch'ong-i* ; leur rang est celui des fonctionnaires payés 1000 *che* et elles sont assimilées aux *tso-keng* (tome II, p. 529, n° 12) ;
8. les *ts'í tse* ; leur rang est celui des fonctionnaires payés 800 *che* et elles sont assimilées aux *yeou-chou-tchang* (tome II, p. 528, n° 11) ;
9. les *leang-jen* ; leur rang est celui des fonctionnaires payés 800 *che* et elles sont assimilées aux *tso-chou-tchang* (tome II, p. 528, n° 10) ;
10. les *tchang-che* ; leur rang est celui des fonctionnaires payés 600 *che* et elles sont assimilées aux *ou-ta-fou* (tome II, p. 528, n° 9) ;
11. les *Chao-che* ; leur rang est celui des fonctionnaires payés 400 *che* et elles sont assimilées aux *kong-tch'eng* (tome II, p. 528, n° 8) ;
12. les *ou-koan* ; leur rang est celui des fonctionnaires payés 300 *che* ;
13. les *choen-tch'ang* ; leur rang est celui des fonctionnaires payés 200 *che* ;
14. les *ou-kiuen*, les *kong-ho*, les *ou-ling*, les *pao-lin*, les *leang-che*, et les *ye-tchë* sont toutes du rang des fonctionnaires payés 100 *che*.

Enfin les filles de familles de première et de seconde catégorie ont un rang égal à celui des fonctionnaires qui ont juste un rang et qui ont un boisseau de grain comme appointement mensuel (tome II, note a21.102, n° 15).

49.(285) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XCVII, a, p. 7 r°-v°), qui a consacré une notice à cette femme, nous apprend que *Keou-i* était en réalité le nom du palais où elle était logée. Son rang dans le harem impérial était celui de *tsie-yu* (cf. n. 284, n° 2). On rapporte que, l'empereur *Ou* passant dans le *Ho-kien* au cours d'une de ses tournées d'inspection, un magicien prétendit sentir qu'il y avait en ce lieu une fille admirable ; on fit des recherches, et on trouva celle qui devait être plus tard la *tsie-yu Tchao*, surnommée *Keou-i* ; au moment où elle se présenta devant l'empereur, elle avait les deux poings fermés, par suite sans doute de quelque contracture hystérique ; l'empereur lui ouvrit lui-même les mains qui aussitôt restèrent étendues ; on la surnomma : la *fou-jen* aux poings fermés.

49.(286) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XCVII, a, p. 7 r°) rapporte cette naissance à la troisième année *yuen-che* (*t'ai-che*, 94).

49.(287) De huit ans, dit le *Ts'ien Han chou* (chap. VII, p. 1 r°), ce qui s'accorde avec la date de sa naissance telle qu'elle est indiquée dans la note ci-dessus.

49.(288) A la suite de la fameuse affaire des maléfices.

49.(289) Ce fils de l'empereur *Ou* avait été nommé roi de *Yen* le 12 juin 117 (tome III, p. 114, lignes 24-26).

49.(290) En d'autres termes, il désire rentrer à la capitale dans l'espérance d'être nommé héritier présomptif.

49.(291) Lorsque le roi *Tch'eng* monta sur le trône, il n'était qu'un enfant ; ce fut alors le duc de *Tcheou* qui exerça la régence (cf. tome I, p. 246 et suiv.). La scène représentant le duc de *Tcheou* assistant le roi *Tch'eng* dans le gouvernement est figurée plusieurs fois dans les bas-reliefs du *Chan-tong* (cf. *La sculpture sur pierre en Chine*, pl. XXVIII, 3^e registre ; pl. XXXIX ; pl. XLII, 3^e registre). Il est intéressant de noter que, d'après le témoignage de *Tch'ou Chao-suen*, cette scène était déjà un sujet familier aux dessinateurs du temps de l'empereur *Ou*.

49.(292) C'est dans les bâtiments latéraux que se trouvait le harem ; il y avait une prison spécialement affectée aux femmes du harem.

49.(293) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XCVII, a, p. 8 v^o) raconte les faits d'une manière beaucoup moins romanesque. Il se borne à dire que l'empereur hésitait à désigner le fils de la *tsie-yu Keou-i* comme héritier présomptif, parce qu'il craignait que sa mère, devenue toute puissante, ne fût une cause de trouble dans l'empire ; sur ces entrefaites, la *tsie-yu Keou-i*, ayant accompagné l'empereur dans le palais *Kan-ts'iuen*, commit quelque faute, fut réprimandée, et mourut de chagrin. L'empereur n'eut plus alors d'objection à choisir le fils de cette femme pour lui succéder. Il est bien possible cependant que *Tch'ou Chao-suen* soit plus près de la vérité que le *Ts'ien Han chou*, et la *fou-jen Keou-i* pourrait bien avoir été mise à mort par raison d'État. Certaines dynasties, en effet, ont appliqué presque régulièrement la règle en vertu de laquelle la mère de l'héritier présomptif devait être tuée afin de prévenir les maux que cause une régence lorsqu'elle est placée entre les mains d'une femme ; c'était l'habitude notamment sous la dynastie des *Wei* du Nord et nous apprenons (*Wei chou*, chap. XIII, p. 7 r^o) que toutes les femmes de l'empereur *Che-tsou* (500-515 ap. J.-C.) suppliaient les dieux de leur faire enfanter des princes ou des princesses, mais de leur épargner de donner naissance à l'héritier présomptif, car les anciens règlements de la dynastie vouaient à la mort la mère du futur empereur.

49.(294) D'après le *Kouo ti tche*, le palais *Yun-yang* n'était autre que le palais *Kan-ts'iuen* de l'époque des *Ts'in* ; il se trouvait à 80 *li* au N. O. de la s.-p. de

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

Yun-yang, laquelle était à 30 *li* au N. de la s.-p. actuelle de *King-yang* (préf. de *Si-ngan*, prov. de *Chàn-si*).

49.(295) Cf. *Mém. hist.*, chap. LX.

49.(296) Ce n'est pas sans raison qu'on lui donna le nom posthume de *Ou*, « guerrier », car son caractère fut énergique et rude.

CHAPITRE L : Le roi Yuen, de Tch'ou.

@

50.(101) Ce chapitre comprend en réalité deux parties distinctes, la première étant consacrée au roi de *Tch'ou*, et la seconde au roi de *Tchao*. Sur le premier de ces personnages, cf. *Ts'ien Han chou*, chap. XXXVI.

50.(102) Le *Ts'ien Han chou* dit au contraire « né du même père », ce qui donne à entendre, d'après *Yen Che-kou*, que *Lieou Kiao* n'était pas né de la même mère que *Kao-tsou*.

50.(103) *Lieou Po* (c.-à-d. *Lieou l'aîné*), *Lieou Tchong* (c.-à-d. *Lieou le second* ; son nom personnel était *Hi*), *Lieou Fang*, qui fut *Kao-tsou*, enfin *Lieou Kiao*, qui fut roi de *Tch'ou*.

50.(104) Dans ce premier paragraphe, *Se-ma Ts'ien* traite des deux frères aînés de *Kao-tsou* qui, pour des raisons diverses, ne devinrent pas chefs de maisons héréditaires.

50.(105) Cf. tome II, p. 326, lignes 2 et 3. Ne travaillant pas, le futur *Kao-tsou* n'avait pas de quoi manger, et c'est pourquoi il allait souvent chez sa belle-sœur pour se faire nourrir.

50.(106) La veuve de *Lieou Po*. Au lieu de [ab], le *Ts'ien Han chou* (chap. XXXVI, p. 1 v^o) écrit [cb] et le mot [c] a été expliqué soit comme un nom de famille, soit comme un terme local des provinces de l'ouest signifiant « vide » et désignant par conséquent une belle-sœur veuve, c.-à-d. qui est belle-sœur « à vide » puisqu'elle n'a plus son mari. Suivant d'autres commentateurs, [c] signifie « grand », et désigne la belle-sœur femme du frère aîné. La variante [a] que présente le texte de *Se-ma Ts'ien* confirme cette dernière explication.

50.(107) Le père de *Kao-tsou*.

50.(108) Pour se désigner lui-même en s'adressant à son père, *Kao-tsou* a dû employer son nom personnel *Pang* ; mais, ce nom étant frappé de tabou à

l'époque de *Se-ma Ts'ien* (cf. tome II, note 08.103), il est remplacé ici par le mot [] « un tel ».

50.(109) [abc]. *Yen Che-kou* dit : « Le mot [b] est ici l'équivalent phonétique du mot [] ; ce nom rappelle que sa mère avait raclé la marmite contenant le potage. » De même, *Se-ma Tch'eng* voit dans ce titre un simple sobriquet, qui ne correspond au nom d'aucune préfecture pouvant servir de siège à un marquisat effectif. Cette manière de voir cependant ne semble pas absolument exacte : *Lieou Sin* figure dans la liste des marquis (tome III, p. 131, n° 30) et fut nommé en l'an 200 av. J.-C. ; en l'an 187, on le rabaissa, par mesure de punition, au rang de marquis à l'intérieur des passes, c'est-à-dire qu'on lui retira son fief : il avait donc bien eu un fief réel. D'autre part, comme le remarque *Song K'i* (998-1061), si le titre conféré à *Lieou Sin* fut inventé pour signifier « marquis du potage raclé », il aurait fallu que ce titre fût [bac], et non [abc]. En réalité, [ab] est le nom d'une montagne que le *Kouo ti tche* place à 15 *li* au S. E. de la s.-p. de *Hoai-jong* (aujourd'hui s.-p. de *Hoai-lai*, préf. de *Siu'en-hoa*, prov. de *Tche-li*). Le nom de cette montagne pouvant rappeler l'incident du potage raclé, *Kao-tsou* le choisit par dérision pour être le nom du fief qu'il donnait à *Lieou Sin* ; mais ce fief avait une existence réelle.

50.(110) *Lieou Hi* (= *Lieou Tchong*) fut nommé roi de *Tai* en 201 ; en 199 ou 198, il fut dégradé pour avoir fui devant une attaque des *Hiong-nou* (cf. tome II, p. 392, et tome III, p. 103, lignes 18-20). Ainsi les deux frères aînés de *Kao-tsou* ne furent ni l'un ni l'autre fondateurs de maisons héréditaires.

50.(111) Cf. tome II, p. 386.

50.(112) Le royaume de *Tch'ou*, tel que l'avait possédé *Han Sin*, fut divisé en deux en l'année 201. Une moitié fut attribuée à *Lieou Kia*, qui eut le titre de roi de *King* (cf. tome III, p. 98, lignes 21-24) ; l'autre moitié fut donnée à *Lieou Kiao*, avec le titre de roi de *Tch'ou*. *P'ong-tch'eng*, qui fut la capitale du nouveau roi de *Tch'ou*, correspond à la ville préfectorale de *Siu-tcheou* (prov. de *Kiang-sou*).

50.(113) Bien que le titre de ce chapitre semble annoncer une biographie plus ou moins complète du roi *Yuen* de *Tch'ou*, on voit qu'en définitive *Se-ma Ts'ien* ne fait guère que mentionner le nom de ce prince. Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXXVI) nous fournit des renseignements plus détaillés ; il nous apprend que le futur roi de *Tch'ou*, *Lieou Kiao*, aimait fort les livres et avait lui-même beaucoup de talent littéraire. Dans sa jeunesse, en compagnie des maîtres du pays de *Lou* appelés *Mou*, *Po* et *Chen*, il reçut l'enseignement du *Che king*

auprès de *Feou-k'ieou Po* qui lui-même avait été disciple de *Siun K'oang* (cf. Giles, *Biog. Dict.*, n° 807).

Lorsque *Ts'in Che-hoang-ti* décréta que les livres devraient être brûlés (213), cette école se dispersa. *Lieou Kiao*, devenu roi de *Tch'ou*, donna le titre de *tchong-ta fou* à ses anciens condisciples, maîtres *Mou*, *Po* et *Chen* ; puis il envoya son fils *Yng-k'o* à *Tch'ang-ngan* pour y parfaire son étude du *Che king* auprès de *Feou-k'ieou Po*. Maître *Chen* publia le premier une explication du *Che king* qui fut connue sous le nom de *Che de Lou* (cf. Legge, *C. C.*, vol. IV, Prolég., p. 8-9) ; le roi *Yuen* (*Lieou Kiao*), de son côté, fit aussi une recension du *Che* long : ses explications du *Che king* furent ce qu'on appela le *Che* du roi *Yuen*.

50.(114) Le *Ts'ien Han chou* appelle ce personnage *Lieou Yng-k'o*.

50.(115) On sait que la prononciation primitive du caractère [a] était *meou* ; mais, en 907 ap. J.-C., l'empereur *T'ai-tsou*, de la dynastie *Leang*, voulant éviter d'écrire ce caractère qui entraînait dans la composition du nom de son arrière-grand-père *Mao-lin*, décida que, dans la série dénaire des caractères cycliques, le caractère [a] serait remplacé par le caractère [b] (*Kieou Ou tai che*, chap. III, p. 3 v°) ; on prit ainsi l'habitude de prononcer *ou* le caractère cyclique qu'on écrivait [b], et lorsqu'on revint à employer le caractère [a], la prononciation *ou* lui resta (cf. *Dict. de K'ang-hi*, au mot [a]).

50.(116) Cette commanderie avait son centre dans l'actuelle s.-p. de *T'an-tch'eng* (préf. de *1-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). D'après le *Ts'ien Han chou* (ch. XXXVI, p. 2 r°), on enleva aussi au roi de *Tch'ou* la commanderie de *Sie* ; la ville de *Sie* était à 44 *li* au S. E. de la s.-p. actuelle de *T'eng* (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

50.(117) *Lieou Pi*, fils de *Lieou Hi* (ou *Lieou Tchong*), ce dernier étant le second des frères aînés de *Kao-tsou*.

50.(118) D'après les commentaires du *T'ong kien kang mou* (à la date de 154 av. J.-C.), la capitale du royaume de *Leang* aurait été d'abord la ville de *Tang*, et ensuite celle de *Soei-yang* (cf. tome III, p. 499, n. 1). Cependant les Tableaux chronologiques de *Se-ma Ts'ien* (chap. XVII, p. 2 v°) indiquent que la capitale de ce royaume était la ville de *Hoai-yang* (cf. tome III, note 17.141) ; mais ce n'est là qu'une faute d'impression, et il faut lire *Soei-yang*. Le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 10 v°) nous apprend en effet que *Lieou Ou*, fils de l'empereur *Wen*, avait d'abord été nommé roi à *Ta-leang* (*K'ai-fong fou*) ;

mais, ayant trouvé cet endroit bas et humide, il transporta sa capitale à *Soei-yang*, qui prit dès lors le nom de *Leang*.

50.(119) Le *Kouo ti tche* dit que l'ancienne ville de *T'ai-ki* était à 70 *li* à l'O. de la s.-p. de *Ning-ling* (préf. de *Koei-të*, prov. de *Ho-nan*) ; il ajoute : « C'est la ville de *Ki-pi* (du royaume) de *Leang*. »

50.(120) D'après le *Kouo ti tche*, *Tch'ang-i* était à 32 *li* au N. E. de la s.-p. de *Tch'eng-ou* (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

50.(121) Ce marquis *Të*, était *Lieou Koang*), frère cadet de ce *Lieou Pi* qui venait de se révolter, et, comme lui, fils de *Lieou Tchong*, le second des frères aînés de *Kao-tsou*.

50.(122) *Lieou Li* était le second fils de *Lieou Kiao*, roi *Yuen* de *Tch'ou* ; il était donc l'oncle de ce *Lieou Meou* qui s'était révolté.

50.(123) Mère de l'empereur *King*.

50.(124) Cf. tome II, p. 484, ligne 8.

50.(125) Quatre ans, dit le *Ts'ien Han chou* (chap. XXXVI, p. 2 r°).

50.(126) Vingt-cinq ans, dit le *Ts'ien Han chou* (chap. XXXVI, p. 2 r°) ; mais on indique en note les variantes « vingt-deux » et « vingt-trois ».

50.(127) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXXVI, p. 2 v°) appelle ce personnage (*Lieou*) *Tchou*.

50.(128) La fin de ce paragraphe est une addition que *Se-ma Tch'eng* attribue à *Tch'ou Chao-suen* en la déclarant d'ailleurs fort erronée. D'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XXXVI, p. 2 r°), *Lieou Choen*, dont le nom posthume fut *Tsie*, aurait régné seize ans ; il eut pour successeur son fils *Yen-cheou*, qui complota contre l'empereur *Siuen* et fut obligé de se tuer le onzième mois de la première année *ti-tsie* (69) (*Ts'ien Han chou*, chap. VIII, p. 4 r°).

50.(129) Pour toute la fin de ce chapitre, voyez aussi *Ts'ien Han chou*, chap. XXXVIII, p. 1 v° - 2 r°.

50.(130) Ce (*Lieou*) *Yeou* avait été roi de *Tchao* de 194 à 181. En 181, on le fit mourir.

50.(131) Il semble que *Se-ma Ts'ien* considère le nom posthume *Yeou* comme l'équivalent phonétique du mot *yeou* « chagrin ».

50.(132) Cf. tome II, p. 424.

Se-ma Ts'ien — Mémoires Historiques
Tome VI

- 50.(133) Cf. tome III, p. 107, lignes 8-10.
- 50.(134) Cf. tome II, p. 509 et note 11.157.
- 50.(135) Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXXVII, p. 2 r°) écrit [] au lieu de [] ; il faut alors traduire :
- « Le roi de *Tchao*, *Soei*, était monté sur le trône depuis vingt-six ans, lorsque, sous le règne de l'empereur *Hiao-king*, *Tch'ao Ts'o*, pour quelque faute, enleva à *Tchao* la commanderie de *Tch'ang-chan*.
- 50.(136) Cette commanderie (act. préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*) devint dix ans plus tard (149) un royaume qui fut donné à *Lieou Choen*, fils de l'empereur *King* (cf. tome III, p. 106).
- 50.(137) On ne sait quel est le nom de famille de ce personnage.
- 50.(138) Cf. tome III, p. 133, n° 46.
- 50.(139) Capitale de *Tchao* ; aujourd'hui s.-p. de ce nom (préf. de *Koang-p'ing*, prov. de *Tche-li*).
- 50.(140) Cf. tome II, note 11.116, et ci-dessus, n. 118.
- 50.(141) A une variante près, cette phrase est tirée du *Tchong yong* (ch. 24)
- 50.(142) Nous avons déjà mentionné, dans la note 113 de la p. 67, ce lettré qui est célèbre par ses travaux sur le *Che king*. Le roi *Lieou Meou* l'avait fait charger de liens comme un malfaiteur, et c'est pourquoi il cessa de prendre part aux affaires publiques ; voyez sa biographie dans le chap. LXXXVII, p. 7 r° et v°, du *Ts'ien Han chou*.
- 50.(143) On ne sait rien sur ce personnage, qui est simplement mentionné dans la biographie de *Tchao Yao* (*Ts'ien Han chou*, chap. XLII, p. 1 v°) ; d'après le commentateur *Mong K'ang*, *Fang-yu* est le nom de la préfecture d'où il était originaire.

@